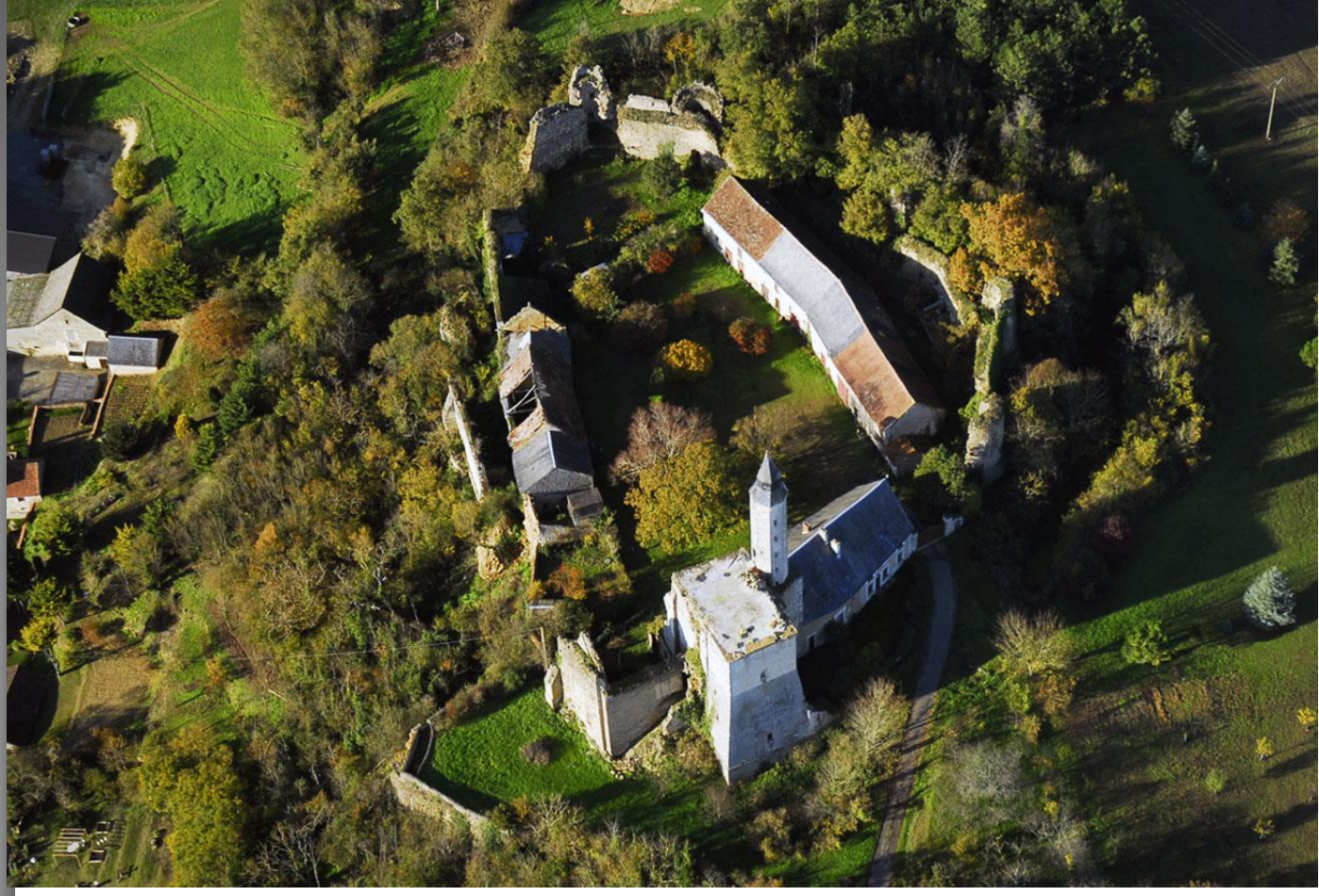

Château de Marmande (Vienne)

86 280 0001

Étude archéologique préliminaire du bâti

Opération 2014 – 33

N. Prouteau

N. Bilot

Septembre 2014

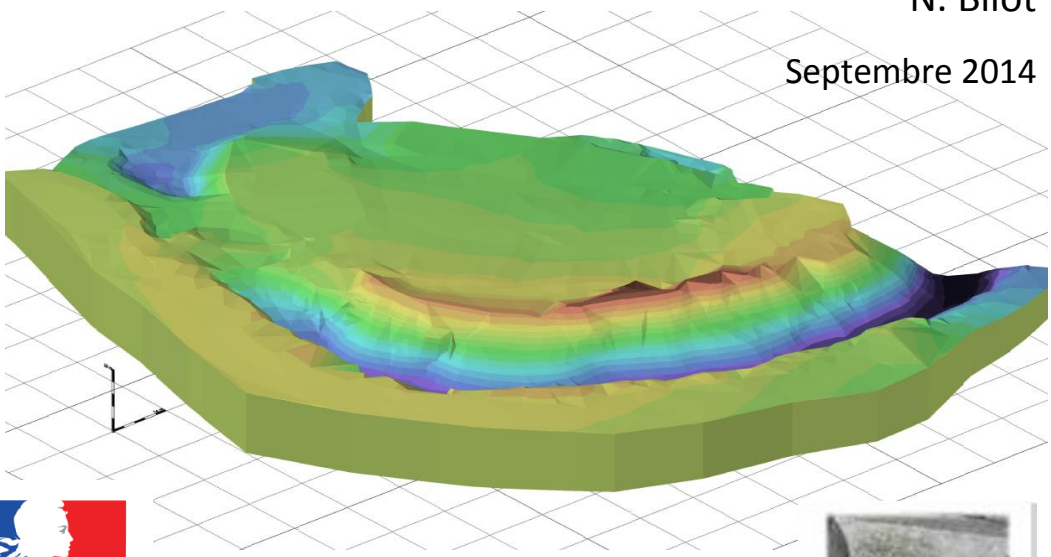

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication

ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

AAPC
Association des Archéologues
de Poitou-Charentes

CESCM

Table des matières

Page 2 sommaire

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation de l'opération

Région : Poitou-Charentes
Département : Vienne (86)
Commune(s) : Vellèches
Numéro de site : EA 86 280 0001
Coordonnées géographiques : Lambert Ax : 510566 Bx : 6653068
Altitude : 119 m NGF
Cadastre : Section 0A02, Commune : Vellèches
Section : Parcelles 646, 647, 648, 649, 650
Propriétaires du terrain : Véronique Kleiner, Didier Kieslewicz.
Protection juridique : Aucune

Identité de l'opération

Date d'intervention : entre le 17/02/2014 et le 28/02/2014
Opération n° 2014-33 Arrêté du 20 mars 2014
Nature : Levé topographique et étude préliminaire du bâti
Raison de l'intervention : Inscription et classement M.H.

Intervenants

Prescription, contrôle scientifique : Didier Delhoume, SRA Poitou-Charentes,
Responsable scientifique : Nicolas Prouteau
Intervention de terrain : Nicolas Prouteau, Nicolas Bilot (topographie). Stagiaires : Marie Raymond (2 jours) Quentin Moreau (2 jours) – Mathieu Déjardin (3 jours).
Rédaction du rapport : Nicolas Prouteau
Infographie : Nicolas Prouteau et Nicolas Bilot
Mise en page : Nicolas Prouteau
Organisme de rattachement : Université de Poitiers (Cescm)

Résultats

Chronologie : Médiéval, Moderne
Vestiges immobiliers : Tour, escalier, enceinte, latrines, courtines.
Vestiges mobiliers : Néant
Problématique de la recherche : Etude archéologique du bâti destinée à servir de dossier préliminaire en vue de l'inscription et classement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2014 - 33

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFETE DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE ,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le livre V du code du patrimoine
VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux);
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU l'arrêté de la préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne, n° 56/SGAR/2013, en date du 11 février 2013, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MICHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale)

ARRETE

Article 1er :

Monsieur PROUTEAU Nicolas est autorisé à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération d'étude de bâti à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 30/04/2014

concernant la région POITOU-CHARENTES

Intitulé de l'opération : Etude archéologique préliminaire du bâti

Département : VIENNE

Commune : VELLECHES

Cadastre : Section 0A02, Parcelles 646 à 650

Lieu-dit : Château de Marmande

Numéro(s) de site (s) : 86 280 0001

Coordonnées Lambert : x = 510566 y = 6653068

Programme : 2006 : 24 - 2006 24 Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Organisme de rattachement : Université de Poitiers

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A l'issue de l'opération, le responsable scientifique remettra au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation et, en cinq exemplaires, un rapport accompagné des plans et coupes des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'iimportance notable. Il joindra éventuellement les fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites découverts.
L'analyse scientifique du mobilier doit être accompagnée d'un inventaire systématique de celui-ci, sous forme de tableaux, ordonné par le numéro de conditionnement et par unité ou couche stratigraphique et comportant les informations suivantes : numéro d'isolat (quand il existe), type de mobilier, nombre, datation, parcelle cadastrale et date de la découverte.
Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions particulières à l'opération.

Cette opération est réalisée suivant les objectifs définis dans le cadre du programme 2014 de la convention d'études et de recherches établie entre la DRAC Poitou-Charentes, l'université de Poitiers et le CNRS.

Article 5 : la Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POITIERS, le ... 20 MARS 2014

La préfète de région

P/ La Directrice Régionale
des Affaires Culturelles
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Thierry BONIN

COPIES A :

[ ] Intéressé(e)	[ ] Préfète de région	[ ] Mairie(s)	[ ] Direction régionale des affaires culturelles
[ ] Organisme de rattachement	[ ] Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)	[ ] Gendarmerie	[ ] Sous-direction de l'archéologie
[ ] Propriétaire(s) du(des) terrain(s)	[ ] Office National des Forêts	[ ] Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine	

Résumé

L'étude du bâti du château de Marmande a permis de réaliser un levé topographique du site et une étude archéologique préliminaire. La caractérisation des espaces résidentiels, défensifs et domestiques et l'analyse chrono-typologie ont permis de dresser un premier bilan des spécificités du site tout en les replaçant plus largement dans leur contexte. Cette première étude a en effet permis de mieux comprendre le contexte géologique, géographique, historique et architectural du château de Marmande et d'apporter des éclairages sur les techniques de construction et le déroulement du chantier. Le phasage chronologique met en exergue six grandes phases différentes de construction. Deux importantes périodes ont marqué durablement le château de Marmande : la fin XIe-début XIIIe et le XVe-XVIe siècle.

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Véronique Kleiner et Didier Kieslewicz pour leur accueil et leur disponibilité au cours de cette mission.

Liste NB

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le château de Marmande ne bénéficiant d'aucune protection (inscription ou classement), une étude archéologique préliminaire a été prescrite dans le cadre de la convention entre le Sra Poitou-Charentes (Monuments Historiques et Service Régional de l'Archéologie) et le Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (UMR 7302 du CNRS).

Parallèlement à l'analyse des élévations, un état des lieux des pathologies et des urgences d'intervention a été dressé afin de fournir un premier canevas à l'attention du service des M.H.

PRESENTATION DU SITE

Le château de Marmande, située au-dessus du bourg du même nom, dans la commune de Vellèches, se trouve très retiré dans la campagne à une quinzaine de kilomètres au nord de Châtellerault, encore dans le département de la Vienne mais en limite avec celui de l'Indre-et-Loire. Même s'il n'est pas situé dans la vallée de Châtellerault, le site contrôle la route entre Poitiers et Tours et le Bec des Deux Eaux, lieu stratégique de confluence de la Creuse avec la Vienne.

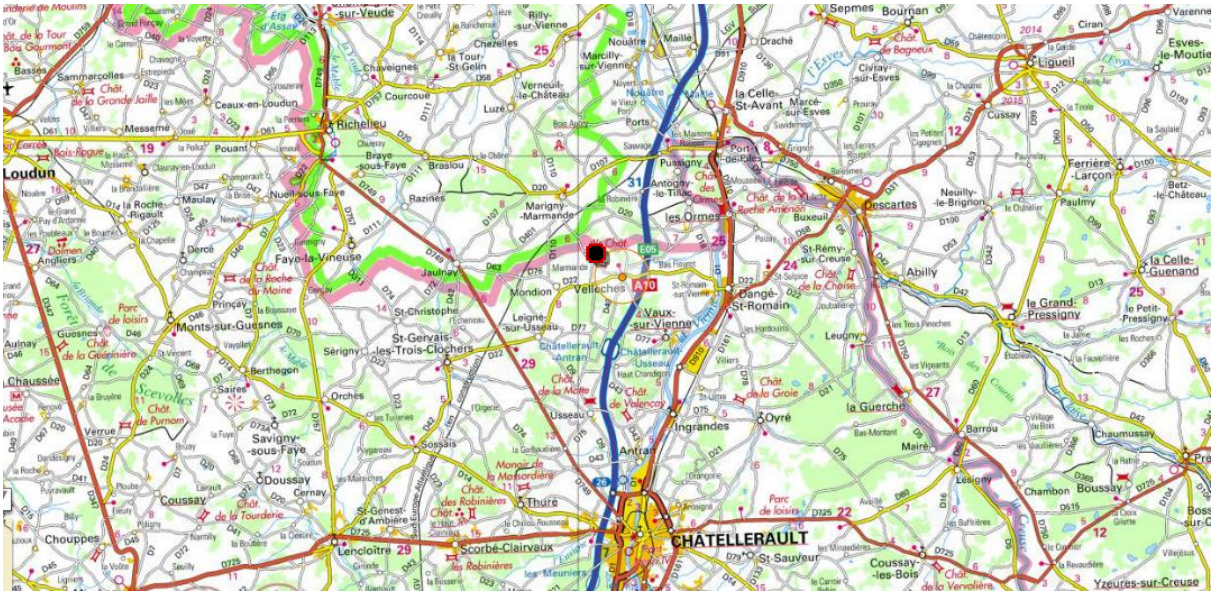

Fig. 1 : Extrait de la carte de localisation de Marmande (Véllèches), 1/250 000e, IGN.

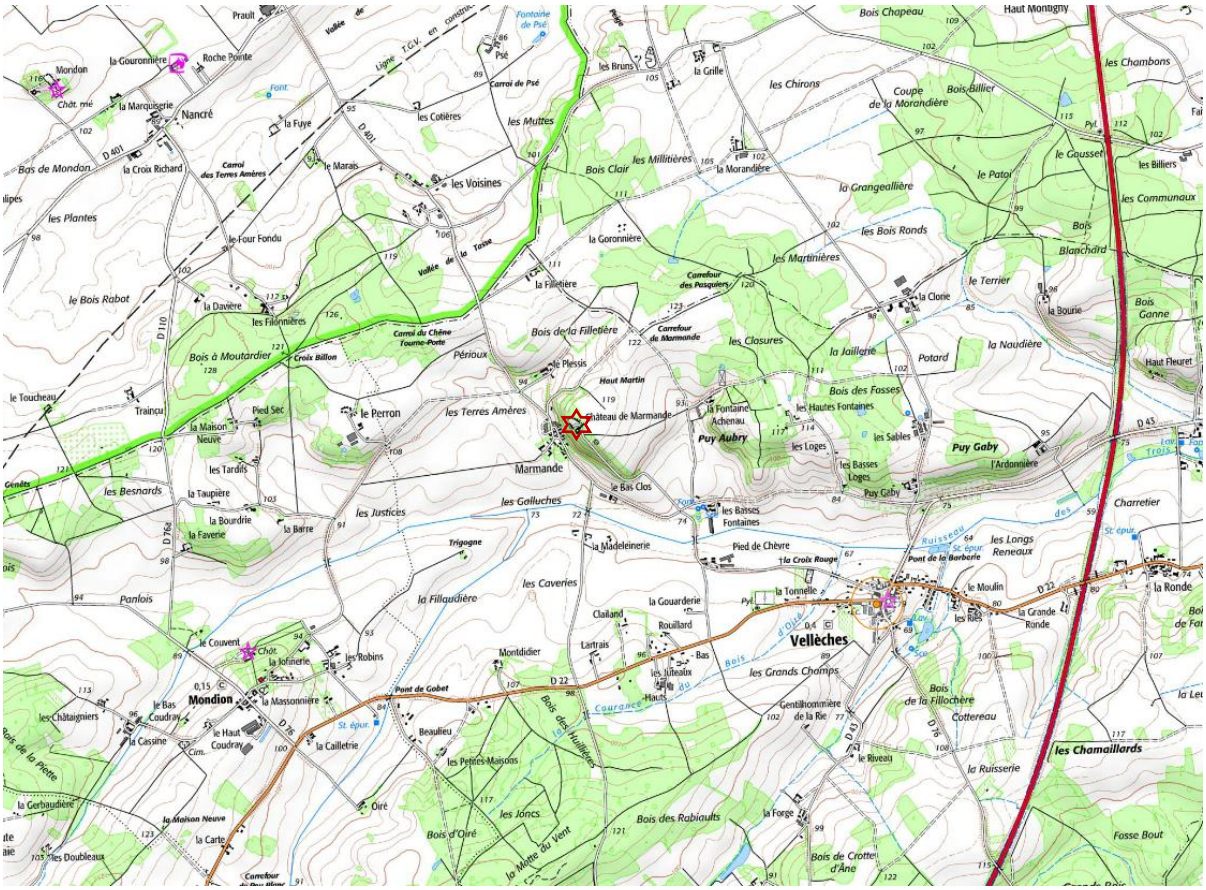

Fig. 2 : Extrait de la carte de localisation du château de Marmande, 1/25 000e, IGN.

Vellèches est au cœur du vallon de la Courance. Le site du château est installée sur la partie supérieure d'une cuesta à la limite entre Turonien moyen et supérieur - respectivement tuffeau blanc et jaune micacé- et du Sénonien de la Touraine (Sables blancs fins, argiles, spongolithes et silex souvent remaniés en surfaces). Les tuffeaux blancs et jaunes ont été et demeurent encore les matériaux les plus utilisés dans la région pour la construction. Entre Leigné-Usseau et Vellèches, les faciès sableux peuvent localement prendre un grand développement : les sables quartzeux sont de couleur jaune, beige ou orangé, le grain est assez fin. Ces sables naturellement meubles peuvent être grésifiées. Ces grès siliceux, improprement appelé jaspes, ont été utilisés au Paléolithique, plus particulièrement au Moustérien sur le site de Fontmaure. Ce site de Fontmaure, au sud de Vellèches de l'autre côté de la rive a produit un outillage lithique en jaspe réputé et diffusé dans toute l'Europe[1].

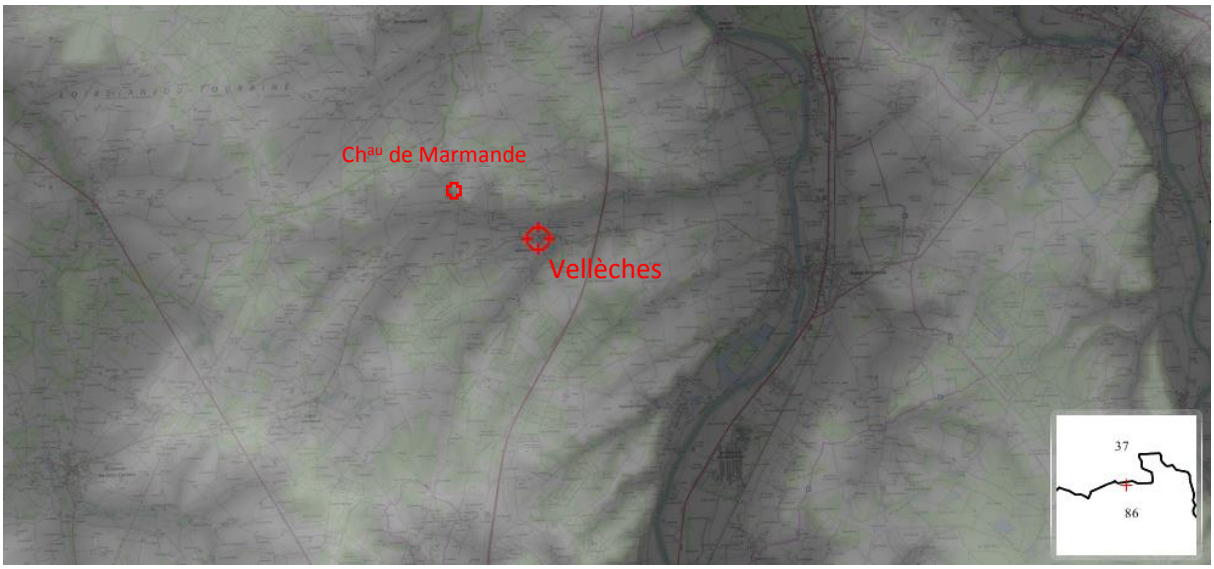

Fig. 3 : Extrait de la carte morphologique et topographique de Châtellerault, 1/143 000e, IGN BD Alti.

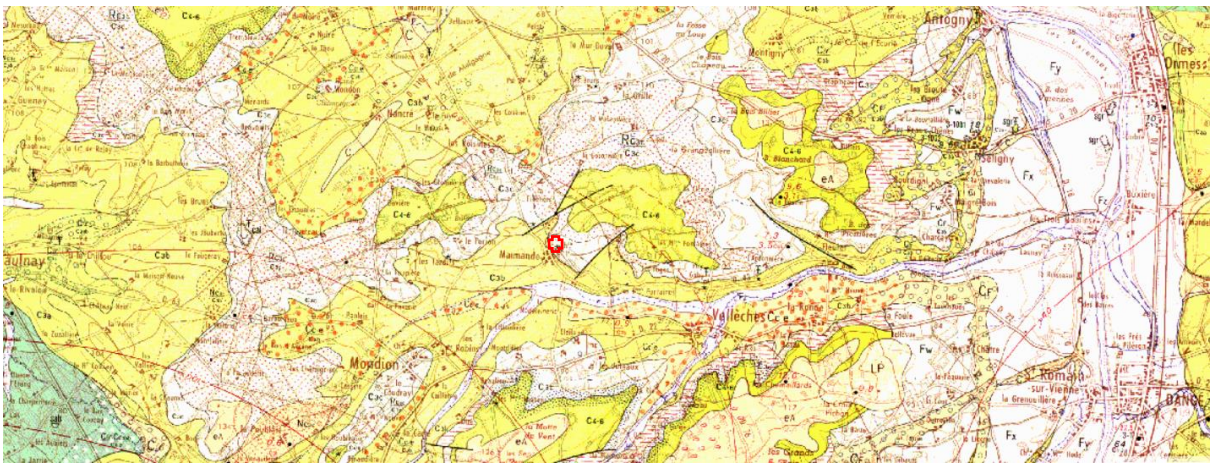

Fig. 4 : Extrait de la carte géologique de Châtellerault, 1/50 000e (BRGM, 1970)

[1] SURMELY F., BOUDON P., BRIOT D. and PIN C., « La diffusion des silex crétacés dans le centre du Massif central durant la préhistoire (Paléolithique, Mésolithique, Néolithique). Contribution à l'étude de la circulation des matières premières lithiques sur de longues distances », *PALEO*, 20, 2008, p. 115-144.

HISTORIQUE

Fig. 5 : Vue générale de Marmande.

Introduction

Excepté l'article de Pierre Souty[2], qui permet de se faire une première idée de l'importance des seigneurs de Marmande, les publications concernant Marmande à l'époque médiévale sont rares et presque exclusivement issues de monographies universitaires.

Un travail de mémoire de maîtrise inachevé de Clément Tillet, étudiant à La Rochelle, a permis de fournir un premier relevé topographique de la tour-porte au sud-ouest du site, avec l'appui de Nicolas Faucherre et de Pierre Bedel, topographe, sur des crédits de l'équipe de castellologie du Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale de Poitiers. L'auteur propose, par ailleurs, une première chronologie relative de la tour-maîtresse dont nous préciserons plus loin l'intérêt et les limites. Vincent Gil a, en outre, mené des recherches historiques et architecturales sur la région et un inventaire des forteresses dans son mémoire de D.E.A.[3]. Les acquis de cette recherche sont synthétisés dans une publication mettant en perspective fortification et châtellenie dans un espace cohérent et peu abordé qu'est la vicomté de Châtellerault[4].

A l'appui des travaux cités, ce premier état des lieux de l'histoire du site se concentre surtout sur la généalogie des seigneurs de Marmande et décrit, lorsque les sources le permettent, le rôle du commanditaire dans la construction et l'agrandissement du site de Marmande[5].

Historique :

Le 4 juillet 878 à Saint-Martin de Tours, Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, confirme à l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, la concession de la *villa* de Marmande autrefois faite par Charles le Chauve aux frères et aux moniales[6]. Cette propriété des moniales se situe, comme souvent avec les possessions monastiques, en frontière des anciennes *civitas* gallo-romaines. Si la première mention de l'église paroissiale de Vellèches, également dépendante de l'abbaye de Sainte-Croix, ne date que de 1129[7], le patronage d'un des premiers saints du diocèse, ici Sainte Radegonde[8], suggère pourtant

[2] SOUTY P. 1943.
[3] GIL V. 2000.
[4] GIL V. 2006, p. 139-150.
[5] Cette première synthèse historique sera bientôt complété par un mémoire de Master I sur les sources médiévale et modernes du château de Marmande, réalisé par Mathieu Déjardin sous la direction de Claude Andrault-Schmitt, Professeur d'art médiéval à l'université de Poitiers.
[6] LABANDE-MAILFERT Y. 1987, p. 86-87.
[7] Bibl. mun. de Poitiers, ms A6, l. 426 ; LABANDE-MAILFERT Y. 1987, p. 100 – la première mention de *Villechia*, apparaît vers 1099-. Par ailleurs, le prieuré de Fontmore, annexe de celui du Pommier-Aigre près de Chinon

une des paroisses les plus anciennement constituées, dans des zones de « marches » peu habitées, l'installation de domaines ecclésiastiques stabilisant du même coup la « frontière ». Cette dernière est reprise depuis le IVème siècle par les contours des diocèses, stabilisés autour de l'an mil, et la paroisse de Vellèches s'inscrit dans le diocèse de Tours[9].

D'un point de vue féodal[10], la situation est moins claire. Au IXe siècle, le Poitou s'accroît et englobe tout le territoire situé dans l'angle formé par la Vienne et la Creuse au-delà de la vielle frontière d'Ingrandes. Suite à un conflit en 975 entre Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, et Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou, le premier obtient du second la ville de Loudun et de Mirebeau à titre de fief[11]. Cette concession est confirmée en 998 par guillaume le Grand à foulque Nerra[12] qui fortifie Mirebeau, Faye-la-Vineuse et Moncontour[13]. Le Loudunais et Mirebalais échappent assez vite à la suzeraineté des comtes de Poitou. Dès le début du XIIe siècle, le Loudunais est attribué à un cadet de la maison d'Anjou[14].

Parallèlement, se développe la vicomté de Châtellerault avec une première mention d'un *castrum* dans la capitale vers 1025, avec le titre de chef-lieu de châtellenie en 1088[15], accompagné de la mise en place, dans les années 1080-1125[16], des trames religieuses et féodales. A la fin du XIe siècle, les possessions vicomtales s'étendent à peu près de Saint-Romain, au nord, à Vouneuil-sur-Vienne, au sud, et englobent à l'ouest jusqu'à la paroisse de Saint-Gervais[17]. Quant au Mirebalais, inféodé jusque là à un vassal, il est réuni au domaine privé du comte d'Anjou suite, en 1129, à la révolte de Guillaume de Mirebeau soutenue par le comte de Poitou. Peut-être le comte d'Anjou cessa-t-il à partir de cette date d'en porter l'hommage au comte de Poitou ; on peut le conjecturer du fait que ce dernier était allé au secours des révoltés[18].

La frontière se stabilise, plaçant Savigny-sous-Faye et Sérigny en Mirebalais (Anjou), Luzé, Pussigny et Antogny en Touraine, Orches, Saint-Christophe, Marigny-Marmande, Vellèches, Saint-Romain et Dangé-Saint-Romain en Poitou. Le ressort de la coutume est ainsi exactement figé par la mouvance féodale du moment : ainsi, la seigneurie de Marmande, si elle va changer de mouvance ultérieurement, continuera d'être régie par la coutume poitevine qui est alors la sienne.

C'est dans ce contexte qu'apparaît Abélard Bardon, décédé en 1065, possesseur de l'alleu de Buxières –commune de Dangé-Saint-Romain (86)- près d'Ingrandes, et de la châtellenie de Cravant près de Chinon. Qualifié à plusieurs reprises de chevalier du vicomte de Châtellerault, titre que

---

appartenant à l'église de Grandmont est fondé vers 1140-1163. CROZET R. 1964, p. 305-308 ; BOURDERIOUX M. 1959, p. 199-224 ; GUIBERT L. 1877, p. 251.

[8] Attesté en 1386, ce vocable est remplacé par celui de Notre-dame à l'époque moderne.

[9] La paroisse de Vellèches, distraite du diocèse de Tours, ne fait partie de celui de Poitiers que depuis le Concordat BEAUCHET-FILLEAU H. 1868, p. 426.

[10] BEAUCHET-FILLEAU H. 1991, p. 540-543 ; ARGENSON M. d', 1853, p. 129-145.

[11] Chron. Touraine, p. 376 ; Chron. Anj., p. 384 Geoffroy Grisegonelle reçut du comte de Poitou « *castrum losdunum cum nonnulis aliis in pictavensi pago pro beneficio* ». RAAV, p. 7 ; RICHARD A. 1903**,** t. I, p. 115-116 Alfred Richard croit que la concession en fief faite par le comte de Poitou à Geoffroy Grisegonelle est un acte de pure bienveillance, une conquête ayant irrémédiablement causé de nombreux conflits par la suite.

[12] RICHARD A. 1903, t. I, p. 149.

[13] Mirebeau entre 1002 et 1006, Faye-la-Vineuse vers 1031, Moncontour vers la même date (L. Halphen, p. 154, p. 161).

[14] BOUSSARD J. 1956, p. 114. Le Loudunais servit ainsi d'apanage à partir du règne de Geoffroy le Bel. Boussard,

[15] *AHP* 1874, n° 283 ; Bibl. mun. Poitiers, ms Dom Fonteneau, t. 7, fol° 225-228.

[16] SENSEBY C. 1997, p. 84 : Entre Poitou, Anjou et Touraine, ce changement intervient entre 1080 et 1111.

[17] La charte n° 9 (1097-1100) du cartulaire de Saint-Cyprien, p. 13, contient une énumération d'églises situées dans le ressort de la châtellenie de Châtellerault.

[18] PORTEJOIE P. 1958, p. 9-10 ; RICHARD A. 1903, t. 2, p. 13-14. Le Loudunais et le Mirebelais auraient été détachés à peu près à la même date de la mouvance du comté de Poitou.

porteront également ses fils, il obtient vraisemblablement le château de Marmande, qui serait cité dès 1061[19], par son mariage avec Hersende, fille de Malran, seigneur de Nouâtre. Son fils Bouchard fonde le prieuré de Buxières sous l'obédience de l'abbaye de Noyers. Frère du précédent, Acharie ou Zacharie réclame en 1051 en tant que châtelain de Marmande une taxe sur le passage sur la Vienne au port de Buxières, possède des droits féodaux sur des terres à Port-de-Piles (1081, 1083) et s'oppose en 1085 et 1102 à Nouâtre à l'église du lieu qui s'y saisit d'un collibert[20]. En 1074, le vicomte de Châtellerault Boson ainsi que les seigneurs de l'Ile-Bouchard et de Faye-la-Vineuse détruisent sa *rupem* -souterrain ou roche- et lui confisquent ses terres[21]. S'ouvre alors une large période de conflits (1088, 1090, 1098[22]) entre Angevins, Tourangeaux, Poitevins, Châtelleraudais, témoignage de la fixation des limites avec un nouveau siège de la roche qui s'appelle Marmande en 1102.

Succédant à son frère aîné décédé en 1124 après avoir participé à la croisade, Geoffroy fait serment avec son père Acharie et son frère, comme chevaliers du vicomte de Châtellerault, de respecter les droits et possessions du prieuré de Saint-Denis-en-Vaux (cne de Vaux-sur-Vienne, 86) fondé par le vicomte de Châtellerault Aimery en 1109. Ce trio participe également à une autre fondation vicomtale entre 1106 et 1109, le prieuré fontevriste de Lencloître proche de la motte châtelleraudaise de Gironde, futur siège de châtellenie. Geoffroy obtient également du vicomte l'immunité absolue du prieuré de Buxières dont il se déclare le défenseur et le patron.

Connu depuis 1176, Guillaume de Marmande épouse vers 1190 Agathe de Montsoreau. En 1204-1207/1208, *Guillelmus de Mirmande* et le *vicecomes Castri Airaldi Galfridus de Lizegne* apparaissent comme chevaliers bannerets rattachés à la Touraine et au parti du roi de France Philippe-Auguste. On retrouve Guillaume comme un des deux fidéjusseurs pour 500 marcs de « Bou de Chaillou »[23]. Par ailleurs, il combat les anglais en Saintonge puis à Moncontour, Beaufort et Angers en 1214.

En 1250, Bouchard de Marmande est seigneur de Marmande, Cravant, Trèves, Vernoil… Succédant à son père avant 1224, Guillaume épouse Béatrix de Montsoreau.

Alors que l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers étend ses possessions dans les paroisses de Saint Romain et de Vellèches (1250, 1268), Aénor de Marmande y est citée sous-prieure de l'ordre avant octobre 1281, Isabelle de Marmande abbesse de l'ordre en 1287, une autre Isabelle de Marmande prieure de Saint-Romain en 1304 suivie de Béatrice de Marmande en 1329/1331[24].

Geoffroy, fils de Bouchard, chevalier banneret, prend part à la campagne de Gascogne de 1294-1295 contre les anglais. Convoqué à la guerre de Flandres en 1302, il semble décéder à la journée de Courtray. La succession de son frère sans autres hoirs oblige Guillaume de Marmande, entre autres seigneur de La Roche-Clermault, à lever bannière à l'appel du roi de France ; il reçoit une convocation par lettre royale le 5 août 1303 le priant de hâter son départ pour l'armée de Flandres, puis le lundi de Pâques 1304 pour se trouver en armes à Arras le mardi après la Pentecôte[25]. Il assiste à la bataille de Mons-en-Puelle. En 1317, il ne répond pas à l'appel royal et, en 1324, il passe au

[19] CROZET R. 1972, p. 208.
[20] Cart. Noyers, ch. 88 bis, ch. 105, ch. 308, ch. 310 (c. 1102).
[21] Cart. Noyers, ch. 43 ; ch. 67, c. 1074 : *Acharias de Mirmanda habuit bellum cum proconsule Castri Araldi, et cum Aimerico, domino Fagiae, et cum Gaufrido Fodilae, domino Insulae, et isti tres congregati adversus eum destruxerunt castrum ejus, et Rupem, et suam omnem terram ei abstulerunt*.
[22] CHEVALIER C. 1873, p. LXXXV et suiv ; Cart. Noyers, ch. 265.
[23] BALDWIN J. 1992, p. 313, p. 329, p. 401-402.
[24] MONSABERT (éd.), mai et août 1914, chap. 21 ; FAVREAU R. 1987, p. 129.
[25] *AHP*, t. 11, p. 7 ; t. 13, p. 9.

service du roi d'Angleterre et fait la guerre, dite des Bâtards, contre Charles de Valois, abritant notamment des brigands à la solde des anglais dans son château de Puynormand. Ses biens sont confisqués et adjugés pour 4 000 livres à Arnaud Bernard de Pressac, dit Soudan.

Chevalier banneret, gouverneur du Périgord, Pierre de Marmande est connu dès 1300 comme seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, puis de la Roche-Clermault et enfin de Faye-la-Vineuse par suite de son mariage avec Isabeau de La Haye-Jouslain en 1343, héritière après 1315 de sa sœur Alix. Après la mort de son père, il commande trois chevaliers, huit écuyers et 67 sergents sur la Dordogne, puis il passe en Saintonge. A la fin de 1338, il est nommé sénéchal de Périgord et capitaine-gouverneur des places françaises en Gascogne. En 1340, il part pour Bouvines où il reçoit le commandement de 5 chevaliers bannerets, 70 bacheliers et 350 écuyers pour aller guerroyer en Périgord en 1341 et 1342. En 1343, il fonde une chapelle à l'entrée du pont de Chinon.

Chevalier banneret, seigneur de Marmande, Cravant, Trèves, Saint-Michel, la Roche-Clermault, Bizay, Chezelles, Savari, La Haye, Faye-la-Vineuse, Geoffroy obtient en 1336 la restitution par le roi Philippe des biens saisis sur son aïeul Guillaume. Il épouse vers 1328 N. de La Haye, fille de Barthélémy, seigneur de La Haye et de Passavant, qui lui apporte ces deux terres. Il donne au trésorier du roi quittance de 221 livres 16 sous pour ses gages et ceux de ses gens à garnison de Gascogne et pays de Saintonge. En Flandres (1338), au camp de Buironfosse en Normandie (1339), au camp de Bouvines (1340), puis en Saintonge et en Gascogne sous le duc de Normandie dont il est le chambellan (1345), il échappe au désastre de Crécy puis participe à la reprise de Loudun en 1350 où il périt face aux anglo-navarrais. Le 24 mars 1351, un arrêt met fin à un procès intenté à ses héritiers par deux monnayers de la Monnaie d'Angers au sujet de la fabrication d'espèces frappées avec des lingots fournis par Geoffroy de Marmande dont il avait repris une partie avec violence[26].

Son héritière unique, Marguerite, épouse vers 1347, Jean, comte de Sancerre, baron de Charenton ; qualifié en 1385 de baron de La Haye et de Marmande, il remplit alors les fonctions de sénéchal et d'échanson. Le sire de Marmande devient à une date indéterminée l'un des barons qui porte l'archevêque de Tours lors de son intronisation et qui produit l'argenterie et la vaisselle servant au repas qui suit ; il porte alors le titre de sénéchal épiscopal[27].

De son second mariage avec Béraud, dauphin d'Auvergne, Marguerite enfante Marguerite Dauphine, dame de Marmande et de Sancerre, qui épouse Jean de Bueil, seigneur de Montrésor, gouverneur de Loches en 1387, grand maître des arbalétriers en 1396, et tué à Azincourt en 1415 ; ce dernier participe à la conquête de Naples sous Louis d'Anjou et, avec du Guesclin, combat les anglais en Touraine et reprend Preuilly et La Roche-Posay en 1369.

Durant cette période de conflits et d'insécurité générale, se pose le problème du guet et de l'absence de la protection d'une forteresse. Ainsi, les habitants de Saint-Romain et de Vellèches qui relèvent de Poitiers car appartenant à l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, tout comme ceux du prieuré voisin de Saint-Denis-en-Vaux, dépendance de Saint-Denis en France, sont ainsi contraints en 1367 puis en 1390 de faire le guet à Poitiers, à une cinquantaine de kilomètres de leur domicile[28]. Par ailleurs, du fait qu' *aucun chastel* n'est à proximité *et que la plus prochaine forteresse d'illec, dont ils ne sont en rien subgiez* (le château de Marmande) *en est à deux lieues ou environ*, les religieuses entreprennent et obtiennent du roi Charles VII l'*autorisation de faire clore, remparer et fortifier*

[26] *AHP,* t. 17, p. 236.
[27] FAVREAU R. 1987, p. 145.
[28] Bibl. mun. Poitiers, E 17 ; E 18 [mandements royaux du 16 mars 1390 et du 29 novembre 1391].

leurdit moustier de Saint-Romain ou partie d'icelluy ainsi que bon leur semblera, de murs, tours, fossez, paliz, pont-leviz, eschauguettes, creneaulx, garlendeiz [29].

Fils de Marguerite-Dauphine et de Jean de Bueil, Jean II de Bueil-Sancerre défend Orléans face aux anglais (1428), assiste au sacre du dauphin Charles VII à Reims (1429), prend part au siège de Pontoise (1431), à la conquête de la Normandie, devient amiral de France (1450) et meurt vers 1480 après s'être vu dépouiller par Louis XI des dignités qu'il avait acquises. Notons en 1442 grâce à Catherine de Bueil, veuve de Pierre de Villaines, la fondation et la dotation d'une chapelle - *unam capellam in dicto castro de novo constructam*- dédiée à la Sainte-Vierge et à Sainte-Marguerite relevant du diocèse de Tours. Il existerait déjà sur place une autre chapelle dédiée à Sainte-Catherine[30]. L'héritier, Aymon, meurt en 1495 lors de l'expédition de Charles VIII à Naples.

Le 20 janvier 1509, Ysabeau de Bueil se marie à Joachim Gillier, seigneur de Puygarreau mentionné comme seigneur de Marmande en 1516 et 1534, et à qui succède sa veuve jusqu'en 1563. Leur fils Bonaventure, cité de 1553 à 1581 en tant que seigneur de Marmande –signalé comme relevant du château de Chinon dans un aveu de 1545[31]-, de Faye-la-Vineuse, Puygarreau, Ports, la Motte-de-Grouin…, maître d'hôtel et panetier du roi, épouse en 1542 Marie Babou de La Bourdaisière, fille du trésorier de l'épargne et maire de Tours.

Si les guerres de religion sont fatales en 1569 ou/et 1573-1575 aux bâtiments religieux de Saint-Romain et de Vellèches reconstruits vers 1610-1615[32], le sort du château de Marmande n'est pas révélé.

René Gillier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en 1582 à Claude de Laval dite veuve de 1619 à 1630, habite constamment le château de Marmande. Leur fils, Urbain, chevalier de l'ordre du roi, et, entre autres, seigneur de Chantonnay, Sigournay et Puybelliard (Vendée), gouverneur de Poitiers, y meurt en 1637. Georges Gillier, signalé de 1641 à 1662 épouse en 1657 Louise de Croizilles. Son frère René, surnommé Clérembault la Perruque, voit sa fille unique choisir pour époux Charles-Frédéric, duc de Piney-Luxembourg et prince de Tingry.

Alors qu'en 1682 l'abbesse de Sainte-Croix fait retirer les armoiries des seigneurs de Marmande du maître-autel de l'église de Vellèches où ils prétendaient au patronage de l'édifice[33], leur fille, Marie-Renée-Bonne épouse en 1716 Louis-François-Anne de Neuville-Villeroi, duc de Retz. Après l'aliénation temporaire de la dot de la duchesse de Villeroi par MM. De la Bourdonnaye père et fils, intendants de la généralité de Poitiers, celle-ci vend la terre de Marmande pour 70 000 livres le 8 septembre 1730 à Marc-Pierre, comte d'Argenson, ministre de la guerre de Louis XV qui désire compléter son domaine des Ormes-Saint-Martin acquis l'année précédente et où il va par la suite faire construire son fameux château. Dès lors, le choix est clair. Marmande, considéré comme inhabitable, est affermé dès 1731 ; les deux baronnies sont réunies sous le nom de Marmande-Les Ormes par lettres patentes de septembre 1732 et le siège commun est établi aux Ormes. La rente de 3500 livres pour payer Marmande est éteinte par une série de rachats en février 1736 puis février et

[29] BARBIER A. 1894, p. 387-401 [arch. dép. Vienne, 2H 1/81].
[30] CARRE DE BUSSEROLLE J.X. 1883, t. 2, p. 176-180 ; Arch. évêché Poitiers, F4/2 : en 1856, un questionnaire paroissial signale toutefois dans le village de Marmande au bas du château un emplacement où quelques fondements signalent une chapelle, dédiée, dit-on, à Sainte-Marguerite.
[31] BARBIER A. 1903a, p. 113-114 [tiré des Arch. nat. P. 16, n° 6055] ; BARBIER A. 1903b, p. 185-188.
[32] Arch. dép. Vienne, 2H 1/84 ; COUDANNE L. 87, p. 294 [Arch. dép. Vienne, 2H 1/85 ; Journal des Abbesses, p. 154], p. 319 n. 275 ; MORNAIS P. 2002, p. 1.
[33] LONGUEMAR M. L.T. 1881, p. 163.

mars 1739 et la chapelle où d'Argenson nomme en 1744 l'abbé Sallier est une ruine rapidement réunie à la cure des Ormes[34].

Vers 1767-1774, alors que se multiplient les actes d'ouvriers travaillant au château des Ormes et que la pierre jaune et cassante de Marmande est recherchée et exploitée en 1769 pour l'exécution de la route de Richelieu à Châtellerault, un marché de charpentier signale la démolition de la « couverture et charpente d'un corps de bâtiment en entrant à droite au château de Marmande » « ledit bâtiment » « entre la grande porte et la grosse tour »[35]. Parallèlement, M. Duveau propose la démolition « de la charpente de la tour de Marmande et de celle de l'escalier », « de couvrir la tour par une nouvelle charpente en deux couvertures formant quatre pignons establis sur les deux faces et se terminant au mur de refend[36]. Les procès-verbaux de visite du château de Marmande de 1726 -seul à signaler qu'une cheminée dans les galletas « a este abatue », peut-être la même qui plus tard est dite « ecrazée par l'orage »- , de 1733 et de 1769[37] énumèrent successivement :

- Une **cave** où le **bâtiment** qui « regnoit sur laditte cave a été nouvellement demolly ».
- Le « dernier estage de la **grosse tour** » -en marge « la grosse tour a este desmolye par le seigneur »- comporte des greniers accessibles « par lescallier de laditte tour » et le « grand galletas est pavé en parties de pierre avec plusieurs fenestre tout autour dicelluy »,
- La galerie appelée de « **lhopital** » « ou il ne reste aucune charpente mais seullemant un petit escalier – nouvellement construit par le fermier général- pour monter dans les chambres cy apres » ; « la chambre sur lhopital et sur deux cabinets », à côté de laquelle se trouve un cabinet, elle-même donnant sur un escalier ; la « haute chambre de Madamme et y joignant au nombre de trois cabinet et la chapelle a costé de la grande chambre de Madame -*a esté remarqué que la chappelle et deux cabinets a costé ont esté descouverts et desmolie par le seigneur*-, « un petit cabinet ou estoit autrefois les latrines », « le grenier sur laditte chambre sur lhopital » où l'on peut entrer « dans lorloge » avec sa « cloche bonne et entierre » bientôt « ostée » avant que « l'endroit ou etoit lorloge » ne soit signalé comme « demoly depuis peu avec lopitalle », « le lieu ou etoit ensiennement appellé lopitale est totallement demoly »,
- la chambre de la prison, carrelée, possède une croisée sur la cour et une seconde porte,
- deux chambres pavées de pierre dont une « estant sur celle de la prison » avec une seule porte d'entrée et des croisées et une « petite chambre à costé » désormais « couverte de debrye qui a tombé en defaissant la tour ainsy que dans laultre chambre a costé le surplus en pareil estat »,
- la salle basse avec une porte ouvrant côté balcon, avec une croisée sur cour et une porte à côté de la cheminée, « que l'autre porte (…) ouvre dans la cuisinne »
- la cuisine « au pavé ruinné » possède une porte et une croisée sur cour, cette dernière proche d'une porte ouvrant sur une antichambre avec une « fenestre a quatre battans ».
- « la chambre audessus de la salle basse » est carrelée « avec une petite croisée », « une grande croisée » et « une croisée à quatre volets, une cheminée, et avec une deuxième

[34] ALIX P. 1994 ; COMBEAU Y. 1999, p. 371, p. 396, p. 408, p. 409 ; Bibl. univ. Poitiers, fonds d'Argenson, P 73.

[35] Bibl. univ Poitiers, fonds d'Argenson, D 159. Cette mention est confirmée par un autre devis du Sr Duveau [Idem, D 255 (s.d.)(B 26 n° 201)] pour *la démolition de la couverture et de la charpente de tous les planchers des deux bastiment l'un formant une croupe acosté de la tour extérieurement au château et du costé de la garenne. L'autre qui fait portion d'un bastiment vis-à-vis les écuries apprendre d'un pignon ou mur de refend a costé de l'escalier jusqu'à l'extrémité du bastiment a main droite en entrant*.

[36] Bibl. univ Poitiers, fds d'Argenson, D 255 (s.d.) [B 26 n° 201].

[37] Arch. dép. Vienne, B VIII, liasse 129, visite du château de Marmande le 4 juin 1726 ; Bibl. univ. Poitiers, fonds d'Argenson, D 255 : « copie du procès-verbal de visite du château de Marmande » (27/01/1733) ; « procès-verbal de visite de Marmande (08/05/1769) ».

« porte sur lescallier de la tour ». Notons que le « petit cabinet ensuitte dudit escallier a une croisée».

- « trois greniers sur la salle et sur la chambre de madamme » ou « regnant sur les chambres de madame » avec croisées,
- le « puy dudit château » avec une « roüe » montée sur un tour sous une charpente « entres mauvais etat ainsi que la couverture dicelle »,
- « deux grands greniers qui sont sur la cour ensemble deux autres par le dessus », carrelés, la premiere porte sur lescallier la segonde porte a gauche la premiere croisée du bas grenier, la segonde croisée, un hault grenier avec une porte dentrée et une petite fenestre sur la cour, une autre porte dentrée au hault grenier a droitte avec des deux fenestres
- « Dans la chambre a côté » -desdits greniers- figurent deux croisées, une « à coté de la cheminée », « lautre (…) aumidy (…) en ruine »,
- le four banal du château qui « a esté desmoly par le seigneur »,
- et, après la démolition de la cloche de l'horloge, « quil y a seullement audit château de marmande une autre cloche de la chapelle qui a été aussy demollie dans le mellieu de la cour dudit château »
- trois écuries, granges, celliers,
- et hors du château « un endroit ou estoit autrefoyes le palais » alors « en mazure ».
- le « pon nouvellement construy appellée la grande arche de marmande » -il s'agit de l'entrée du domaine signalée comme « l'arche » sur le cadastre de 1840-.

Malgré les efforts du comte d'Argenson, le site est dans un tel état de ruines qu'il semble vain de le réparer pour en faire une deuxième résidence[38]. En 1791, la halle du bourg de Marmande est détruite par le seigneur du lieu, avec pour effet le transfert des foires et du marché hebdomadaire au village de Vellèches. La terre de Marmande, réduite à son domaine direct, détachée de celle des Ormes en 1795 par Philibert Legendre, acquéreur temporaire de la terre des Ormes, est acquise avec la grande métairie du bourg et une étendue de 200 arpents de bois pour 133 000 livres par Mme Elisabeth Foucart d'Olympie, veuve du comte de La Marlière. A la mort de cette dernière en 1843, les terres sont vendues au détail et le château et ses alentours deviennent propriété des anciens fermiers Pierre Guellerin et Marie Briaud.

Le château de Marmande est ensuite utilisé à des fins de stockage agricole pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle et au XXe siècle. Le site ne bénéficiant d'aucune protection au titre des monuments historiques et se ruinant rapidement, ses nouveaux propriétaires, Véronique Kleiner et Didier Kieslewicz décident de l'entretenir et de mettre en place une procédure d'inscription et de classement.

[38] COMBEAU Y. 1999, p. 433-434. Le comte d'Argenson écrit en 1735 : « On perce l'Egypte et l'Asie / Pour voir maints monuments que le temps estropie / La sotte curiosité ! / Eh, pourquoy se donner une peine si grande ? / Il le faut avouer, le donjon de Marmande / Est une si belle Antiquité ! / Vallent-ils que l'on s'en souvienne / Ces vergers et ces bois si renommés jadis / Les jardins de Sémiramis /N'étoient pas au bord de la Vienne ? / Ce chef d'oeuvre dépérissant / Bientôt éprouva mainte brêches / Pour être heureux en bâtissant / Il faut bastir à pierres sèches ! »

ENREGISTREMENT DES STRUCTURES PAR SECTEUR

PRINCIPES DE NUMÉROTATION DES SECTEURS ET DES PIÈCES, DES UA.

L'expression *Tour-maîtresse* s'applique au noyau médiéval et moderne constitué de la porterie associée à un logis-salle. Les bâtiments situés au sud-ouest sont rassemblés sous le terme *d'espace résidentiel sud-ouest*. Les bâtiments situés au nord-ouest sont rassemblés sous l'expression *d'espace résidentiel nord-ouest*. La maison actuellement occupée par les propriétaires du site est qualifiée *d'espace résidentiel sud*.

Des lettres caractérisent les différents secteurs (A pour la Tour-maîtresse, B pour l'aile sud-est, C pour l'espace résidentiel nord-ouest, D pour l'espace résidentiel sud.

Concernant les remparts et courtines, elles ont été numérotées de R1 à R13, en partant de la tour-romane au sud. Même chose pour les tours à partir du bastion au sud (T1) jusqu'à la tour flanquant l'enceinte la plus à l'ouest (T6).

Les pièces (au sens d'espaces délimités par des murs conservés en élévation) ont été numérotées par étage, en partant de la tour-porte romane et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, de 1 à n. Dans la mesure où cette première campagne n'a pas permis de réaliser l'ensemble des plans des salles en élévation, cette nomenclature sera conservée pour la suite.

Les éléments en élévation décrits ou représentés suivent la nomenclature d'enregistrement suivante : PO pour Porte, Ouv pour les ouvertures (fenêtres, archères, fentes de jour…), CH pour cheminée

Les unités stratigraphiques architecturales (UA) ont été numérotées à partir de 1000 pour la *Tour-maîtresse*, de 2000 pour *l'espace résidentiel sud-ouest*, de 3000 pour *l'espace résidentiel nord-est et sud*, de 4000 pour *les courtines et les tours*.

Les minutes ont été numérotées de 1 à n.

Fig. 6 : Plan du rez-de-cour du château avec numérotation des salles

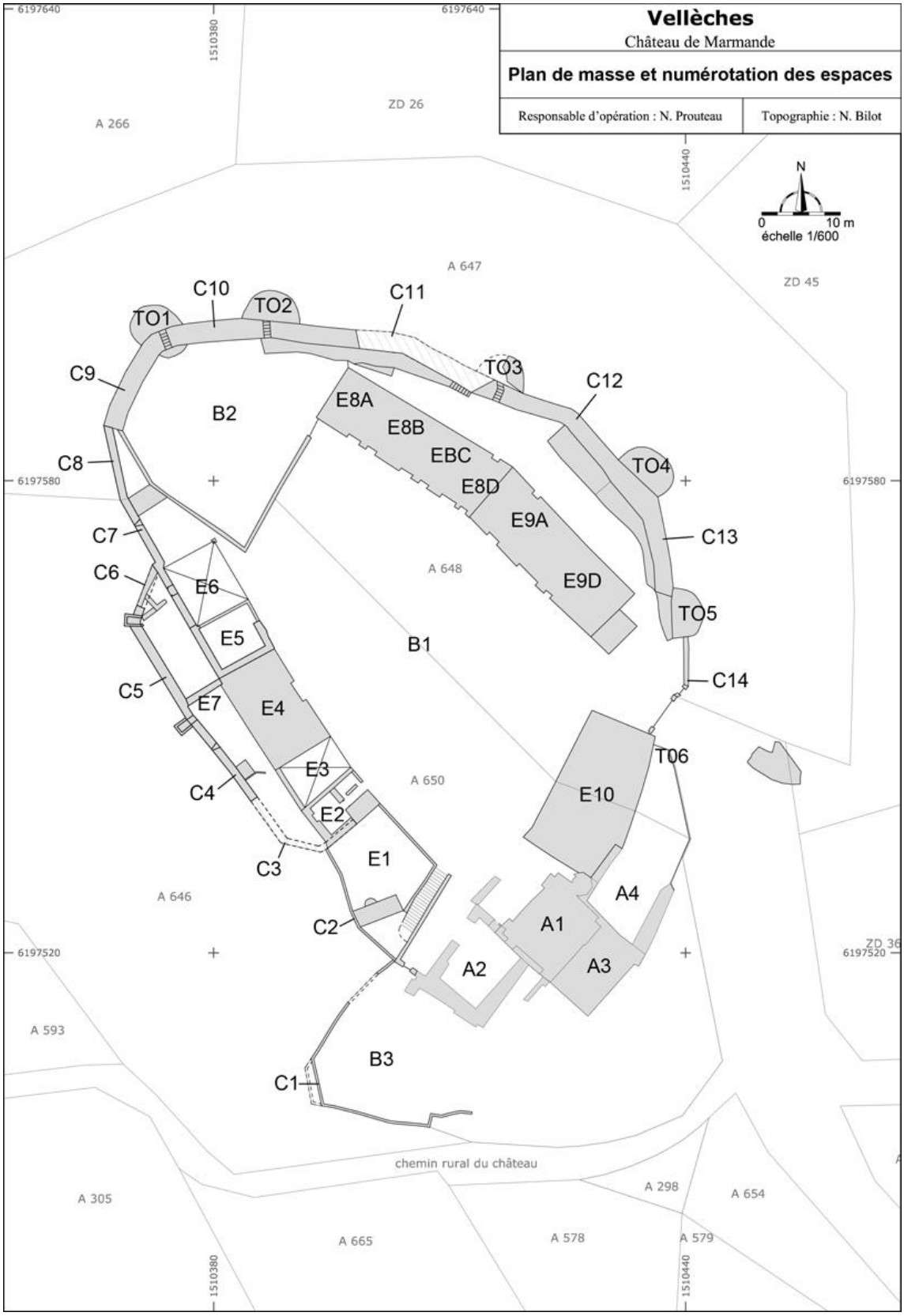

Après une présentation de l'implantation du site et de ses aménagements (structures souterraines, fossés), les différents ensemble de la forteresse seront présentés.

I – L'implantation…

Rupem et *castrum* ?

La « roche » de Marmande, citée en 1072 et 1102 avec Acharie de Marmande, illustre une terminologie très présente durant la période médiévale dans ce territoire de tuffeau entre Poitou et Touraine. Loin de la *roca* du sud de la France que l'on aurait pu ici convoquer du fait de la topographie du site, il faut au contraire constater une mention d'une occupation souterraine qu'il convient de préciser. En 1074, le vicomte de Châtellerault Boson ainsi que les seigneurs de l'Ile-Bouchard et de Faye-la-Vineuse détruisent le *castrum* et sa *rupem* et lui confisquent ses terres[39]. S'ouvre alors une large période de conflits (1088, 1090, 1098[40]) entre Angevins, Tourangeaux, Poitevins, Châtelleraudais. Dans les chartes de 1102, Boson, Vicomte de Châtellerault et Barthélémy de l'Isle Bouchard assiègent Marmande ou plutôt la roche, qu'on appelait Marmande[41]. La roche, dans ces cas précis semble désigner une roche aménagée et fortifiée, peut-être un habitat aristocratique troglodyte, dissociée du château primitf situé au-dessus. On ne peut pas écarter non plus l'hypothèse que ces aménagements aient pu avoir plusieurs fonctions simultanées (défense, stockage, refuge pour les habitants du bourg…).

Fig. 7 : Vue de détail du château et du bourg de Marmande.

L'incertitude de la terminologie se conjugue à celle de l'occupation primitive du site qui reste encore méconnue. L'habitat souterrain dans la roche est-il antérieur ou contemporain du château ? Si le type de motte avec souterrain est très représenté en châtelleraudais avec, par exemple, les sites d'Abilly, Beaumont, Prinçay (cne d'Availles-en-Châtelleraudais) ou encore Gironde (cne de Saint-

[39] Cart. Noyers, ch. 43 ; ch. 67, c. 1074 : *Acharias de Mirmanda habuit bellum cum proconsule Castri Araldi, et cum Aimerico, domino Fagiae, et cum Gaufrido Fodilae, domino Insulae, et isti tres congregati adversus eum destruxerunt castrum ejus, et Rupem, et suam omnem terram ei abstulerunt*.

[40] CHEVALIER C. 1873, p. LXXXV et suiv ; Cart. Noyers, ch. 265.

[41] *Cart. Noyers*, charte 310 (c. 1102) : *Boso, vicecomes Castri Adraldi, et Batholomeus de Insula, et Hugo de Sancta Maura, congregato exercitu, obsederunt rupem, quae vocatur Mirmanda […]*

Genest d'Ambière) mais n'est pas avéré à Marmande, le couple « – castrum rupem » est rappelé dans le cartulaire de Noyers.

En effet, une autre mention, qui fait écho à un nouvel événement concernant Acharie de Marmande concerne son attaque du mont de Grizay. Une demeure incendiée s'écroule et ses occupant cachés dans la roche et réfugés [42], acception que l'on pourrait également comprendre comme une cave. Par ailleurs, en 1438, les « roches »[43] ménagées dans les douves du château de Montreuil-Bellay s'appliquent à de simples abris sous roche.

Du fait de l'absence de connaissances sur l'implantation de surface, il faut s'interroger sur ce rapprochement de la bordure de falaise. Si un accès zénithal uniquement lié au château n'est pas encore établi, peut-être faut-il envisager une autre logique avec une entrée à flanc de paroi. Par ailleurs, les systèmes d'accès (un en vis, un droit comblé) sont bien postérieurs – dans leur facture – à l'aménagement présumé des premiers souterrains.

Le site de Marmande est donc à aborder avec prudence, l'occupation souterraine évoquée au XIème siècle pouvant s'appliquer à une cave, un souterrain avec accès horizontal à flanc de falaise -ce qui expliquerait l'implantation sur la bordure occidentale du site ? Dès lors, si l'accès est dissocié du plateau et d'une éventuelle motte –Un accès horizontal avec un accès orienté vers le bourg, peut-être une utilisation publique qui justifierait un développement proche de la falaise.

Les fossés

La dévégétalisation des fossés par les propriétaires du site et le levé topographique complet de cet espace a permis de réaliser plusieurs observations inédites. La première tient à la profondeur de l'ensemble. A son point le plus bas, au nord, face à la tour n°2 , le fossé fait 7 à 8 m de profondeur. Cette mesure est toute relative puisqu'elle est prise sur la partie haute des remblais comblant le bas du fossé.

Les différents aménagements troglodytiques (puits, caves) situés sur le front nord du fossé prouvent que le niveau de circulation fonctionnant avec ces structures était situé au moins 1,50 à 2 m plus bas que le niveau actuel. Si on ajoute 10 m d'élévation de courtine –sur la base des couronnements défensifs les mieux conservés- la défense passive du site s'échelonne entre 17 et 20 m. Bien que cette profondeur ne concerne pas, a priori, la totalité des fossés, elle est assez remarquable pour être notifiée.

Les deux caves creusées dans la contrescarpe au Nord sont certainement liées à l'extraction des pierres pour la mise en œuvre du château et de sa courtine. Un examen rapide a pu permettre de déceler un pilier tourné dans l'une des caves. De nombreux cônes d'éboulis, composée de blocs de parements et de remblais de terre, situés sur les pentes de l'escarpe du fossé. Si l'on fait abstraction de ces apports liés à la ruine de la courtine et de ses tours, la physionomie générale du fossé donne clairement l'impression d'avoir été creusé en U et non traditionnellement en V. Cet aménagement en U est peut-être lié à un deuxième état de creusement du fossé, bien que cette

[42] *Cart. Noyers*, charte 67 (c. 1074) : *Egressus autem quadam nocte ad praedandum, venit cum hominibus suis ad montes qui dicintur de Grizaico, et ibi, in domo cujusdam rustici invenit congregatos aliquos, et coepit eos expugnare, et illi deintus absconderunt se in rupem ; et illi deforis incenderunt domum super eos et extinxerunt eos omnes in rupe*.

[43] « autres deniers a moy deus se trouvant pour les logeis et roches estant es douves de mondit chastel », Arch. dép. de Maine-et-Loire, E 817 f° 20v° ; E 899 (fragments de comptes de 1438).

dernière hypothèse ne puisse être vérifiée qu'en sondant la zone. La profondeur et la largeur des fossés – séparant le rocher du plateau - rappellent l'enjeu défensif du site de Marmande au cours du Moyen Âge, et plus particulièrement de la période qui s'écoule entre le milieu du XIe siècle et la seconde moitié du XIIIe siècle. L'aménagement en U correspond peut-être à une deuxième phase liée à des usages défensifs et/ou domestiques (utilisation des caves et salles creusées dans la contrescarpe pour l'extraction, habitat). Rien ne permet de dater avec précision ces différents creusement et aménagements.

Fig. 8 : Vue des fossés après dévégétalisation par les propriétaires

Les souterrains

Le souterrain de Marmande correspond actuellement à un développé de galeries creusées sur plus de 300 m de longueur. Bien connu et régulièrement pratiqué par les habitants des environs[44], récemment clos pour des raisons de sécurité, ce réseau souterrain qui s'étage sur une profondeur d'une quinzaine de mètres, est relevé en plan lors d'opérations archéologiques menées entre 1970 et 1977[45]. Localisé sur la frange occidentale du site avec une importante portion extérieure au périmètre fortifié supérieur, le souterrain, accessible aujourd'hui par la paroi de la falaise, présente plusieurs galeries multipliant les témoignages d'éléments d'arrêt (virgules, traces de chambranles, trous d'ancrages de barres, goulots ainsi qu'un puits-fosse) ainsi que les salles à vocations diverses notamment de stockage avec des silos.

En effet, au niveau supérieur, au sud, une salle à six fosses de latrines liée à un puits profond de 53 m est encore visible. Une petite pièce dotée d'un espace contigu également muni d'un puits à eau est accessible depuis la surface,après avoir rampé six mètres ou encore, au niveau inférieur. Si

[44] CHASTEIGNER M. 1885, p. 153. D'après la tradition locale rapportée par LALANNE C. 1859, p. 439, le souterrain « renferme un trésor gardé par un lion et Mme de La Marlière, décédée en 1843, lorsqu'elle vend le domaine, se réserve tous droits sur ce trésor dans le cas où il serait découvert par les acquéreurs, leurs héritiers ou ayants cause ».

[45] LEROY J., GUERET L., COUSINEAU F. 1977a, 1977b, 1977c ; PIBOULE P. 1990, p. 194-196 ; PIBOULE P. 1982, p. 244, p. 253.

les observations menées lors des années 1970 permettent de remarquer plusieurs états différents avec, semble-t-il un réseau profond plus ancien capturé par une longue galerie postérieure, ou encore l'aménagement ultérieur d'une gaine parallèle au front de falaise et recoupant toutes les autres cavités, de très nombreuses questions restent en suspens.

Le phasage relatif et l'étude de l'évolution du complexe souterrain restent à mener plus finement afin, entre autres, de fixer, grâce au matériel archéologique, l'époque d'abandon du souterrain. Les conclusions de 1977 font remonter la dernière phase d'occupation des souterrains au plus tôt vers le XIVe siècle. L'un des objectifs d'une telle étude serait notamment de comprendre l'articulation entre les souterrains et la plateforme castrale. En effet, si deux escaliers connus en partie inférieure et dont l'un est comblé restent à repérer à leur sommet sur un plan d'ensemble, il convient par ailleurs de s'interroger sur l'accès et les différents systèmes de circulation entre les deux ensembles[46].

II – La tour-maîtresse

La tour-maîtresse se compose d'une imposante tour-porte de 16,50 m. de haut au sommet des murs, formant un rectangle de 15 m sur 10 m. Elle est prolongée d'une tour-guette de 28 m. de hauteur au Nord-Est. Deux bâtiments s'adossent respectivement à la tour-porte au Sud-Ouest et au Nord-Ouest : un logis « roman » de 10m sur 10 m et un logis du XVIIe siècle de 20 m sur 11 m[47].

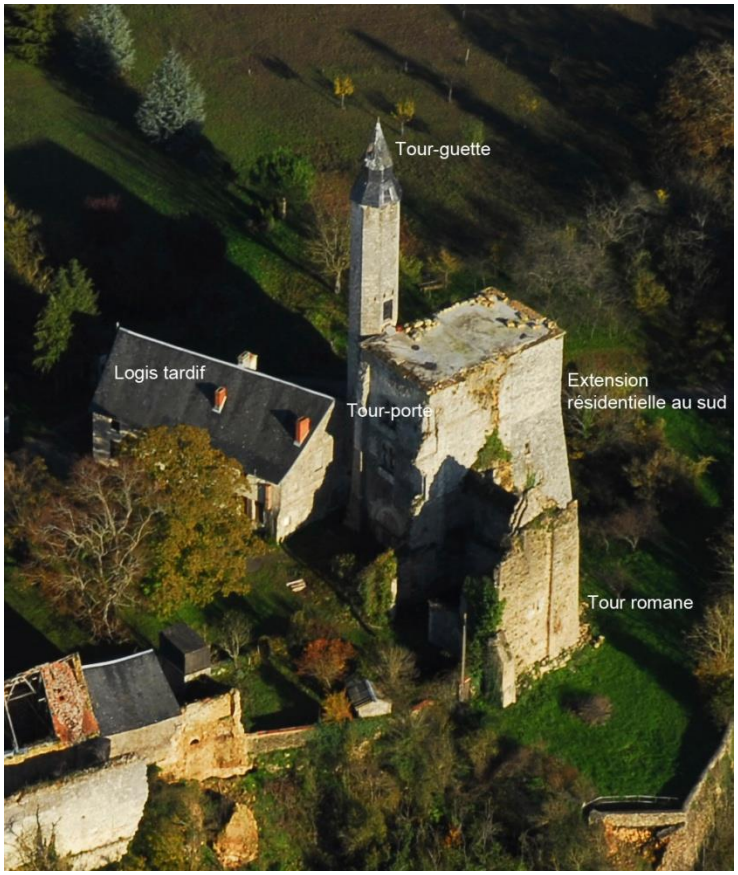

Fig. 9 : Vue aérienne du complexe de la tour-maîtresse (cl. A. Ollivier).

[46] Un mémoire de Master I en archéologie médiévale est actuellement en préparation à l'université de Poitiers par M. Quentin Moreau sur les « structures souterraines en contexte castral dans le nord du Poitou ». Nous espérons que l'analyse de ces structures liées à celles des habitats aristocratiques permettra d'en savoir plus à ce sujet.

[47] Le logis du XVIIe siècle est l'actuel lieu de résidence des propriétaires.

La partie la plus ancienne du site semble être l'enveloppe extérieure du logis sud-est dont le pignon sud comporte en partie basse, au sein d'une maçonnerie de moellons maladroitement assisés, deux frustes archères de jour de quatre parements de hauteur, dont l'une au sein du large contrefort en bordure de l'angle extérieur sud-est. A mi-pignon, un trumeau et deux montants de cinq assises de tuffeau définissent deux fentes légèrement plus larges sous un linteau incisé d'un double motif d'arcature, suggérant une baie géminée. L'ensemble a été cependant remanié et il est fort probable que la baie ait été rajoutée a posteriori. La limite de ce mur pignon à l'ouest n'est pas connue. Le sommet du pignon comporte plusieurs ruptures suggérant une baie ou un pignon dentelé. A l'angle actuel du mur pignon sud, un contrefort massif a été rajouté à une époque plus tardive. Il est possible que ce mur pignon sud –et le bâtiment- était plus large qu'aujourd'hui. La liaison du mur gouttereau oriental du logis roman avec l'ancienne porterie est actuellement difficile à lire à cause de gravats et de lierre.

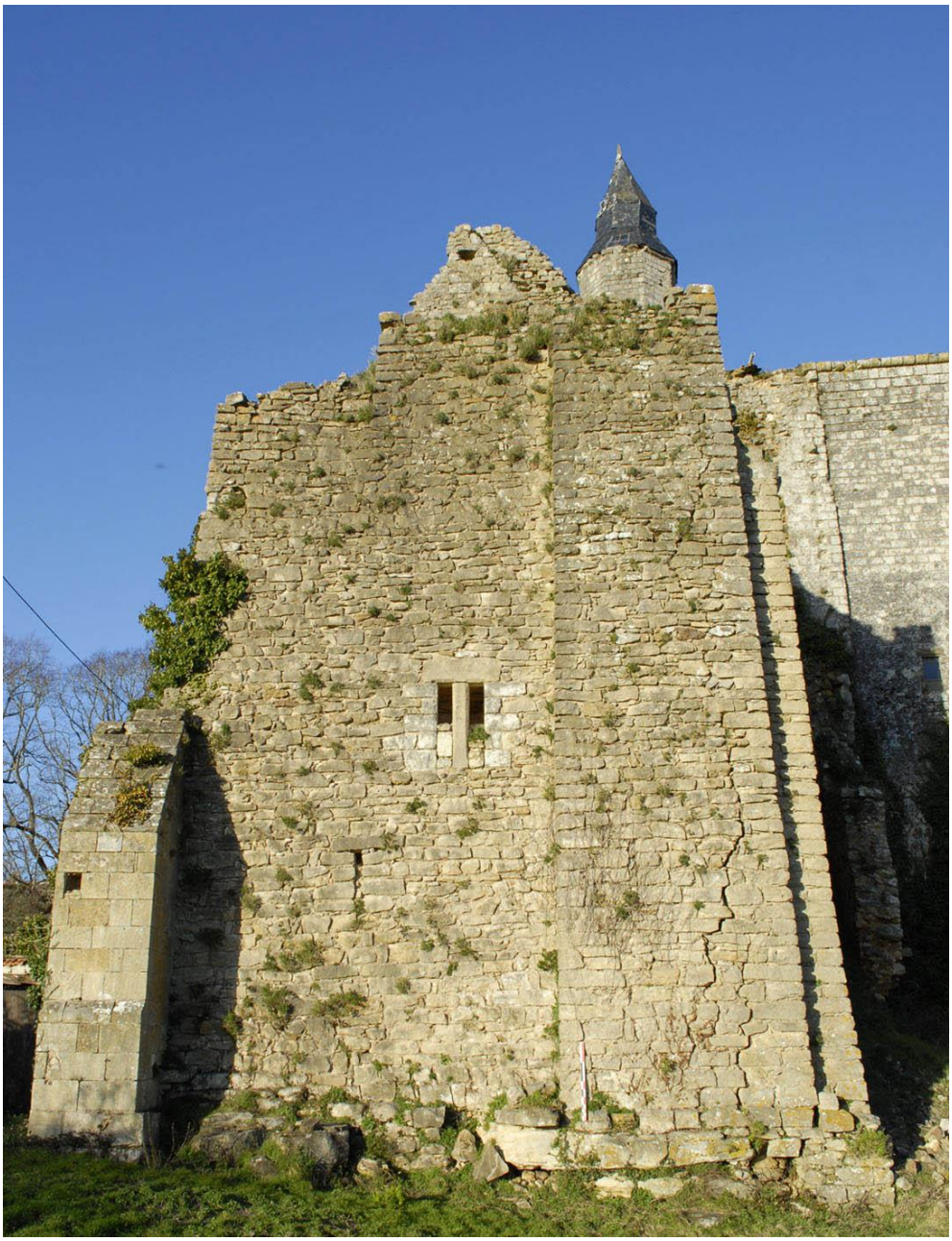

Fig. 10 : Vue du mur gouttereau oriental du logis roman.

A l'intérieur de ce logis, une phase importante d'accroissement du nombre de chambres et de salles se met en place à la fin du Moyen Âge. Le pignon du logis est doublé et comprend deux étages de cheminée. Celle du bas se caractérise par une hotte droite à arc surbaissé, une corniche à cavet et une plate-bande à crossettes. L'ensemble est supporté par deux colonnettes épaisses et un chapiteau sans décor.

Fig. 11 : Vue de l'intérieur du logis roman transformé au XVe siècle

La façade ouest de la tour-porte est dotée d'une porte charretière, flanquée sur sa face interne de deux contreforts plats encadrant l'angle. Les deux contreforts comportent chacun un ressaut chanfreiné à des niveaux différents. Ils sont disposés différement sur les deux angles : sur l'angle Nord, les contreforts se joignent en angle droit à l'angle de la tour, et sur l'angle Sud, ils laissent déborder entre eux l'angle de la tour. Ces contreforts se terminent en arrête biseauté à une cinquantaine de centimètres du sommet de la tour. Cette façade est percée de deux fenêtres à croisée de pierre sous un tympan surbaissé, aux niveaux 1 et 2 de la tour. Les linteaux sont délardés, les piédroits chanfreinés et les croisillons forment un prisme à double chanfrein. Ces deux baies mesurent environ 2,3 m. de haut sur 2 m. de large. On observe aussi au pied des contreforts nord-est un arrachement supposant la présence d'un mur relativement épais et constitué de blocs de tuffeau

liés par un mortier rosé. Cet arrachement correspond vraisemblablement au départ de courtine contemporain de la tour-porte et du logis roman. C'est à ce même endroit que se situe la porte d'entrée de la tour-guette, porte en arc brisé sour voussure.

Fig. 12 : Vue de la façade ouest de la tour-porte.

Le pignon est de la tour-maîtresse se compose de la face nord-est de la tour porte, de son extension talutée qui vient s'y coller au sud-est, d'un mur gouttereau en élévation construit à l'est de la tour-guette.

Fig. 11 : Localisation des bâtiments au sud-est du château.

La façade orientale de la tour-porte est le résultat d'une extension plus tardive, attribuable au XVIe siècle, qui est venue se coller à tour dans son deuxième état (tour-porte primitive puis élévation). Cette façade d'une hauteur de 23 m. est percée de deux fenêtres, l'une au niveau 0, l'autre au niveau 2. Cette face est pourvue d'une base talutée rectanuglaire possédant une pente de 10°. Ce talus plonge dans le fossé bordant le front d'attaque de la tour-porte en formant l'escarpe du fossé.

Fig. 12 : Logis roman et façade orientale de la tour-porte.

Au niveau du collage entre la tour-porte et son extension se trouve un conduit de latrines. Celui-ci a été repris à mi-hauteur du mur et descend alors dans ce qui pourrait bien être une fosse à latrine (recouverte d'un pan de pierre en ressaut). La partie talutée du pignon comporte une porte à mi-hauteur donnant accès à un entresol logé entre les niveaux 0 et 1 de la tour-porte. Cette porte, percée ultérieurement dans la partie talutée, est surmontée d'un blason sous lequel figure la date de 1623[48]. Sous cette ouverture subsiste les traces d'une porte condamnée, sous un arc surbaissé donnant sur le niveau 0 de la tour, à l'intérieur de l'extension talutée.

Fig. 13 : Façade est de l'extension de la tour-porte

Entre la tour-guette et le conduit de latrines, un mur est conservé en élévation dans lequel des encastrements de poutre de trois niveaux planchéiés sont encore visibles[49]. Ce mur est le seul vestige d'un bâtiment très haut anciennement accolé au nord à la tour-porte et à l'est à la courtine

[48] DRAC Poitou-Charentes, dossier de pré-inventaire, commune de Vellèches, château de Marmande, par Pierre Souty, 1970 : l'auteur voulait y voir les armes des Gillier ainsi qu'une une croix pour la famille de Croizilles, illustrant peut-être l'alliance entre Georges Gillier et Louise de Croizilles en 1657.

[49] Certaines extrémités de poutres sont encore conservées dans ces encastrements.

médiévale mais aujourd'hui disparu. Ce bâtiment s'avançait certainement jusqu'au mur porté par l'encorbellement présent sur le talus. Il est complexe, cependant, de savoir s'il s'agissait du mur gouttereau du bâtiment ou du mur de refend d'un bâtiment plus grand, dont la limite au sud serait indiqué par le mur pignon sud de la maison E10. Le premier niveau de plancher de ce mur correspond à la porte de l'entresol, ce qui sous-entend que cette extension –au moins dans sa partie basse- est contemporaine du percement de la porte de 1623 sur la face nord de l'extension talutée. Son mode de construction diffère fortement des autres élévations de la tour-porte puisqu'il est composé de moellons de tuffe blanche et possède un blocage constitué de briques rouges. L'installation de ce bâtiment a peut-être entraîné la construction du pan de pierre recouvrant les latrines.

De l'intérieur de la cour, au-delà de l'arrachement de la courtine primitive encore conservé à l'angle nord-est de la porterie, s'implante un escalier octogonal dont l'élévation monumentale culmine en guette ostentatoire à 29 mètres de hauteur après 163 marches. Cette tour-guette possède une charpente à enrayure et est éclairée de deux baies chanfreinées rectangulaires. La plus basse de ces ouvertures possède un appui évasé à double ou triple cavet rappelant l'appui de fenêtre tronquée du bâtiment E8A. Gothique dans son principe d'affichage du pouvoir, cet escalier, conservant les anciens niveaux, dessert par la face orientale les deux étages de la tour dont le repercement nécessaire des parois s'accompagne, au vu des assises homogènes des parements, de l'inclusion de deux cheminées incorporées, à foyers ébrasés, chanfrein continu sur le pourtour des montants droits amortis d'un léger congé et sur la plate-bande clavée à arc segmentaire. Deux importantes baies ornées de croisées éclairent ces deux niveaux, ces dernières utilisant la même pierre et présentant la même taille que l'arc brisé d'accès bas à l'escalier lui-même signé de la date « 1819 » à son revers de linteau.

L'intérieur de la tour

La porte charretière conserve son passage surmonté d'un arc brisé à double rouleau dont la pointe et la clé ne correspondent pas. Le matériau de beaux parements foncés tranche avec l'arc de tuffeau surmonté de pierres de tuffeau en escalier. La porte a été comblée pour ne laisser qu'une porte piétonne, sûrement lors de la phase d'extension qui a rendu obsolète la porte charretière. A l'intérieur, la porte orientale ouvrant vers l'extérieur comporte encore l'espace de l'assommoir, précédant vraisemblablement les vantaux difficiles à déceler suite aux modifications ultérieures.

Cette bichromie se retrouve dans le passage où, à l'inverse, les assises et l'arc intérieur de l'assommoir sont très largement en tuffeau. Les parties hautes retrouvent cette roche plus sombre, qui couronnent les dix claveaux assurant la pointe de l'arc d'entrée de façade. Sous le passage, un ressaut de console supporte le plancher. Des marches ouvrent vers le nord. Les deux portes d'accès aux étages sont surmontées d'un linteau blanc que l'on retrouve au-dessus des portes pratiquées à chaque niveau aux angles sud-ouest afin d'ouvrir sur l'extension contemporaine de la porterie. L'accès aux étages s'effectue aujourd'hui par un escalier latéral extérieur. Ouvert par une simple porte surmontée d'un arc brisé encadrant une gorge, un tympan dominant une porte carrée encadrée d'une simple gorge, peut-être supportée par un simple congé.

Au premier étage, un arc aveugle est présent au-dessus de l'arc d'entrée du passage. Un percement de porte . Il s'agit d'une simple gorge avec congé. La fenêtre au premier niveau possède un large appui montant. Sur le mur nord de chacune des salles, une cheminée à arc surbaissé et larges épaules s'inscrit dans le nu du mur et demeure simplement encadrée d'un large chanfrein amorti d'un congé. Les fenêtres possèdent de larges ébrasements à coussièges.

De nombreux graffitis de chevaliers et de blasons sont présents dans les deux salles du premier et du deuxième étage[50]. En outre, la présence d'une inscription en hébreu sur le mur ouest au premier étage, à gauche de la fenêtre, offre d'autres persectives, tant du point de vue de l'épigraphie en milieu castral que du contexte historique et social de cet édifice. Bien que rare, ce cas n'est pas unique en Poitou puisqu'on retrouve à Montreuil-Bonnin une inscription en hébreu gravée sous la porte menant au troisième étage de la tour. L'inscription indique le nom d'un homme – peut-être un prisonnier - et une date : Samuel de Baslou ou de Baiane), 1235[51]. Celle de Marmande ne livre malheureusement qu'un nom : *Schlomo b. Schlomo ; Salomon fils de Salomon*. D'après Gérard Nahon, spécialiste d'épigraphie juive, cette inscription de Marmande « est produite par un scribe professionnel et non par une main peu habituée à l'emploi d'une écriture livresque »[52]. Nous nous tenons au fait que Gérard Nahon donne la Renaissance comme *terminus post quem*, sur les bases de la forme des lettres. Il conclut que ce Salomon devait être prisonnier, ce qui concorde assez mal avec la fonction résidentielle de la salle. Rien n'empêche cependant d'imaginer que cette salle, et d'autres de la tour-porte, ont pu servir à des fonctions différentes dans un second temps.

Fig. 14 Photo inscription

Le sommet de l'édifice ayant été fermé d'un plafond en béton récemment. Aux deux tiers de l'édifice, un ressaut entoure la tour –au-dessus du premier niveau de baies postérieures-. Le sommet des contreforts correspond à un rétrécissement de l'édifice portant, cinq assises plus haut, une assises de console continue sur le pourtour de l'édifice.

Les deux ensembles de la tour-porte et du logis roman ont été fortement remaniés à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. La tour-porte a été surélévée à la fin du Moyen Âge pour accueillir des espaces résidentiels. C'est vraisemblablement à cette occasion que la porte est obstruée par la construction d'un avant-corps défendant le front d'attaque oriental et doublant la surface résidentielle dans les étages. Le réduit offert par l'intérieur de la tour romane au Sud est utilisé dans un second temps comme tour résidentielle et procède d'une phase importante d'accroissement du nombre de chambres et de salles dans le château au XVe siècle.

[50] Ces graffitis et décors armoriés font l'objet d'une analyse par M. M. Ferrari, post-doctorant du CESCM chargé du projet ARMMA co-financé par la DRAC Poitou-Charentes.
[51] CROZET R. 1953. Voir aussi DE LONGUEMAR 1863, p. 220.
[52] NAHON G. 1980, p. 95 à 132. Pour les cas de Vellèches, Montreuil-Bonnin et la tour d'Issoudun, voir p. 104-106.

III – L'enceinte et les tours à archères

Une première enceinte en pierre non flanquée

La question de l'enceinte pose aussi celle de l'assiette du site, de son ampleur, des travaux de circonvallation primitifs et surtout de l'intérieur du château. Existait-il une enceinte primitive plus modeste que celle visible aujourd'hui ? Le site disposait-il d'un premier habitat aristocrastique en terre et en bois, utilisé simultanément avec les habitats troglodytiques ? Quel était le paysage architectural de l'intérieur de la cour avant la construction des bâtiments visibles aujourd'hui ?

Beaucoup plus large qu'une chemise de tour maîtresse, on peine à comprendre l'organisation interne primitive de cette enceinte castrale et à apporter des éléments de chronologie absolue. Si des aménagements de terre ont existé (motte, enceinte), ils ont entièrement disparu. Il est vrai que la falaise et le rocher affleurant sur le plateau facilitent l'exploitation de la pierre, notamment lors du creusement du fossé qui accompagnait certainement cette enceinte. Ce mur circonscrit et isole une implantation fortifiée d'environ 70 mètres sur 50 en extrémité de plateau et appuyée sur la falaise occidentale et septentrionale.

En surface, le site conserve encore sur sa portion orientale une simple courtine anciennement continue, percée a posteriori par l'ancrage des tours, et interrompue au sud par l'accès actuel à l'intérieur du château. L'enceinte semble très remaniée au nord. Conçue selon un pourtour ovalaire, elle est conservée sur une hauteur d'environ quatre à cinq mètres selon les endroits. Construite d'assises inégales de moellons de calcaire local grossièrement équarris sans présence d' *opus spicatum*, elle comporte un certain nombre de trous de boulins nettement discernables sur sa face interne, sans qu'il semble y avoir eu de bâtiments accolés. Nue, l'enceinte ne comporte aucun percement, aucun flanquement. Elle est aveugle sur l'ensemble de son linéaire. Sous réserve d'observer en fouille un premier état d'enceinte, l'ensemble paraît relativement homogène dans son élévation. En effet, des surélévations sont réalisées sur certaines sections de courtines, celles-ci semblent cependant tardives et ne correspondent pas toujours à l'adaptation au cheminement continu mis en place lors de la construction des tours à archères.

Fig. 15 : Vue de la courtine C13 entre les tours 4 et 5

Un programme de défense du front nord et est : les tours à archères

Dans un deuxième temps, cinq tours hémicirculaires d'une dizaine de mètres de haut s'accolent sur l'enceinte préexistante, entraînant un percement du mur pour une desserte de leurs quatre niveaux. Les matériaux de construction utilisés sont sensiblement similaires à ceux des courtines, à savoir un moellon grossièrement équarri. Cependant, les hauteurs d'assises sont globalement plus importantes. Ces ouvrages de flanquement s'appuient sur une voûte épaisse se traduisant à l'extérieur par une base plus épaisse et fruitée. Au-dessus, deux niveaux de tir de trois archères à simple ébrasement et étrier, à plongée à mi-épaisseur pour certaines et couvertes d'une succession de dalles, autorisent un flanquement axial et latéral de la muraille.

Fig. 16 : Vue des archères axiale et latérales du niveau 2 de la Tour 5. Médaillon de gauche : Vue de face de l'archère axiale du niveau 1. Médaillon de droite : Vue de l'archère à étrier latérale du niveau 2 de la tour 2.

L'encadrement de la fente de tir ainsi que de l'ébrasement des archères, à base de cinq ou six assises de parement de tuffeau blanc à l'extérieur, et de trois ou quatre à l'intérieur, a fait l'objet d'un soin particulier. Sur le parement interne, ces fentes d'archères mesurent parfois près d'1,70 m rappelant des formules en usage au Coudray-Salbart ou à Loudun dans la fin des années 1220-1230. On s'étonnera cependant de la faible taille des niches et de la très grande hauteur de ces fentes de tir, laissant planer l'hypothèse selon laquelle ces archères étaient sans doute assez peu fonctionnelles et souvent défendues par un seul archer (c'est particulièrement notable sur les tours 4 et 5).

La courtine, grâce à une surélévation s'appuyant sur les tours, permet la desserte de leur niveau sommital grâce au chemin de ronde encore en place[53]. Ce niveau de circulation est au moins desservi par un escalier en partie éboulé encore conservé sur la face orientale interne de la courtine.

[53] Un dégagement à des endroits stratégiques de la courtine permettrait sans doute d'avoir un aperçu de cette continuité du chemin de ronde.

Les éléments de défense sommitale n'ont pas été conservés. Seul un parapet, certainement repris à la fin du Moyen Âge, est encore présent sur le chemin de ronde au nord entre la tour 1 et 2[54] et doté d'une archère-canonnière centrale. Ce mur nord a d'ailleurs été fortement repris à la fin du Moyen Âge et ses modes constructifs différent sensiblement des autres pans de courtine au nord-ouest. Sur le parement extérieur, à 2,80 m. de hauteur, un encastrement conserve encore un élément de poutre. Un bâtiment était peut-être accolé à ce mur nord sans qu'il soit possible d'en certifier la présence et les limites.

A l'extérieur, un système de talutage des tours en moellons grossièrement équarris semble avoir été ajouté en sous-œuvre dans un deuxième temps. Est-ce le deuxième état de creusement des fossés autour du château qui aurait pu entrainer un reprofilage de la base des tours ou s'agit-il d'une simple précaution supplémentaire mise en place par les constructeurs à une époque plus tardive. La question de la stabilité monumentale de ces très grandes tours reposant sur un sol crayeux fragile a certainement du être posée à de multiples reprises.

Les propriétaires actuels attestent qu'ils ont vu à l'angle nord-est de leur maison, le départ d'une tour. D'après leurs indications, nous avons fait figurer cette tour sur le plan de localisation et le plan de phasage (tour n°6). Aujourd'hui, ces tours se décollent dangereusement de l'enceinte. Ne disposant plus de support taluté et d'appui contre la courtine – fortement ruinée à cet endroit - la tour 4 est sur le point de verser dans le fossé.

IV – Les ailes orientale et occidentale.

L'aile occidentale

Un long corps de communs à l'ouest du site, parallèle à la courtine qui domine le bourg, dissimule à la suite d'une grange moderne les vestiges d'un bâtiment de grande qualité encore conservé sur deux niveaux autour de son pignon sud encore prolongé au nord par deux portions de murs gouttereaux.

Communs et bâtiments domestiques

Au sud, une petite cour (E1) est dotée d'un abri contemporain où est installé un puits avec pompe. Elle est délimitée par des murets de 70 cm. de hauteur. Contigu à cette petite cour, une citerne contemporaine délimite l'entrée d'un bâtiment ne possédant plus de couverture (E2). Au fond du couloir, une salle avec à gauche une porte coiffée d'un arc en plein cintre en blocs de calcaires blancs (peut-être du XVIe siècle) donne vers la cour E1. Ce mur repose sur le mur ouest du four mais n'est pas jointif. Ce mur ouest est muni d'une bouche de four dont la hotte a été remontée. Des briques sur la porte du four et blocs calcaires sur le parement -noircis par l'usage du four- constituent l'appareillage de ce mur ouest. Toute la partie intérieure et sommitale du four s'est éffondré dans le ravin en 2010. Le mur nord du four possède une trace de faitage. Au dessus, un épais crépis empêche la lecture mais l'ensemble demeure moderne. Le négatif d'une fenêtre dans le mur nord de E1 est en partie visible.

Excepté la partie du four et son appentis, les murs sud et ouest sont montés avec des moellons et blocs de récupération de petit et moyen appareil. Un mortier rouge ocre, caractéristique des réfections les plus tardives sur le site. Le mur ouest vient se poser sur mur nord de E3, non jointif. Le mur nord de cette salle emploie massivement des blocs de moyen appareil bien calibré. Au centre

[54] Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas pu accéder à ce chemin de ronde.

de ce mur, de petits moellons ont été assemblés peut-être pour former le bouchon d'une ancienne fenêtre. Les trois premières assises en partie basse ont été élevées avec beaucoup de soin. La partie médiane est elle beaucoup plus frustre. Ce mur témoigne de différents remaniements tardifs ayant été réalisés sur cette aile occidentale pour maintenir une dépendance agricole à cet endroit.

Une salle à entrée monumentale (E4)

Fig. 17 : Vue générale de l'aile occidentale.

Ce grand bâtiment possédant une entrée monumentale est appareillé en blocs calcaires soigneusement layés. Ce grand appareil appartient à une catégorie de calcaire légèrement plus dur que le tuffeau et semble idéal pour la mise en œuvre de fondations, d'arcs ou de chaînages d'angle. Sur l'un des blocs de l'arc, un graffiti monumental indique la fin de construction d'un bâtiment:

Fig. 18 : Inscription de fin de construction du bâtiment E4

Cette inscription de fin de travaux est disposée dans un bandeau circulaire. Au centre, les traces de plusieurs rosaces entrelacées sont encore visibles. L'inscription n'est pas entièrement conservée. Elle indiquerait :

1550 – fut faist ceste che.. par …lletre … … de Bueil

L'inscription est en cours d'analyse par Estelle Ingrand-Varennes, ingénieur épigraphiste du Cescm. Elle nous a indiqué que cette disposition de date de construction était peu commune et constituait certainement à ce jour un *unicum* en Poitou-Charentes[55] .

Le mur oriental de ce bâtiment est très hétérogène. De part et d'autre de la porte, deux fenêtres à piédroits chanfreinés en blocs calcaires de bonne facture, identique à ceux de la porte, sont présentes. Une poutre de grande section, ajoutée tardivement, fait office de linteau. Le parement entre les fenêtres et l'arche d'entrée est très hétérogène et composée de moellons et de tout venant. Les fenêtres sont elles-même bouchées avec des petits moellons et un mortier rouge hourdé à la terre tardif. D'après l'emplacement de la feuillure de la porte, de grands vantaux de portes devaient s'ouvrir vers l'intérieur de la salle.

Le mur sud et nord de cette salle ne gardent pas de marques visibles d'encastrement, d'accroche ou de corbeau pour la pose d'un plancher. Les murs sud et ouest sont assisés et appareillés de la même manière. Un mortier ocre-rouge tardifs beurre littéralement les joints de lit et les joints de montant de ces deux élévations. Ce dernier est cependant appliqué sur un mortier plus ancien et fortement détérioré.

Le mur ouest est chaîné dans l'angle sud-ouest mais non jointif dans l'angle nord-ouest. Se pose contre le mur Sud du bâtiment E5. D'importantes pathologies sont visibles sur le mur. Des brêches ont été comblées à de multiples reprises. L'appareil est un calcaire équarri et piqueté. De nombreuses chutes de moellons sont utilisées pour servir de calage et rattraper l'irrégularité notable des hauteurs d'assise.

Le mur nord d'E4 possède un appareil très soigné et parfaitement assisé (hauteur moyenne : 24 cm). Un mortier rose pâle composé d'agrégats et de graviers est utilisé pour ce parement. Une porte à piédroits chanfreinés permet d'entrer dans la salle E5. La feuillure intérieure et la position des gonds oblige à une clôture depuis la salle E4. Des trous de boulins peu nombreux sont encore visibles en partie basse. Aucun trou de boulin n'est visible en partie médiane et haute du mur. Des platelages auto-portants non traversant ou uniquement à la base du mur, ont été utilisés comme échafaudages pour la construction. Les murs est et ouest de la salle E4 reposent contre ce mur et lui sont postérieurs.

La fonction du bâtiment ayant certainement changé au XIXe-XXe siècle, l'intérieur et l'extérieur de ce mur oriental ont été lourdement transformés et remontés à cette époque, à des fins de stockage. La porte elle-même était peut-être installée à un endroit différent du château et a pu être remontée *a posteriori* à cet emplacement actuel.

Ce bâtiment semble avoir été très tôt protégé par un bâtiment agricole. On pourrait évoquer à titre d'hypothèse la contemporanéité de l'arche d'entrée d'E4 et les chambres de l'étage des bâtiments E5-E6. L'ensemble est peut-être fin XVe-début XVIe. La présence de l'accroche d'une cage d'escalier sur le mur est de E5 corroborre cette hypothèse. Cette disposition architecurale, même si

[55] Dans la mesure où cette inscription est inédite et n'est pas référencée dans les registres papiers et numériques de l'Inscripthèque (Corpus des Inscriptions de la France Médiévale – CNRS Poitiers), Mme Ingrand-Varennes projette de réaliser, avec l'accord des propriétaires, une mission d'inventaire et un relevé.

elle est fortement tronquée par les remaniements très tardifs, rappelle clairement les bâtiments en L de la fin du Moyen Âge intégrant à la fois salle de réception, camerae à l'étage desservis par une coursive et chapelle. Les procès-verbaux du XVIIIe siècle indiquent deux chapelles dont l'une dédiée à Sainte-Catherine. Cette dernière serait disposée à l'intérieur du château dans la cour[56]. L'autre pourrait, être installée à proximité des logis dans le bâtiment occidental[57]. Si cette disposition était avérée, on retrouverait alors une formule architecturale semblable à d'autres châteaux de la région comme la Guerche, le Grand Pressigny ou même Saumur.

Le logis gothique

Au final, ces ruines valent surtout, outre la qualité générale du parement de tuffeau en moyen appareil, par le rez-de chaussée et le premier étage de la salle E5. Sur l'ensemble de la surface de cette salle de 6 m. sur 7 m., seule la moitié sud conserve des vestiges de la fin du Moyen Âge. Au rez-de-chaussée, deux portes ouvrent au sud et à l'est, preuve d'une articulation avec un corps de bâtiment inconnu. Un arrachement correspondant à un départ d'escalier desservant l'étage supérieur est encore visible à l'extérieur de la salle, au nord de la porte gothique.

Outre un contrefort maçonné destiné visiblement à soutenir le poids de la cheminée située au dessus, la partie haute du mur sud est rythmée par trois corniches en encorbellement taillées en quart-de rond supportant le plancher. Le niveau de poutraisons installé actuellement ne correspond cependant pas à celui vraisemblablement en usage à l'époque. Le fait que deux poutres viennent percer la rangée de corniche supérieure montre que celles-ci ont été rabotées *a posteriori*. A l'étage, les encastrements grossiers perçés a posteriori dans la maçonnerie sont encore visibles.

Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir si ces corniches étaient continues sur les quatre murs de la salle. L'installation d'une triple rangée de corniches sur les murs pignons a souvent pour objectif de contrebuter une charge importante. Etant donné que le mur nord de cette salle est totalement remonté, peut-être peut-on émettre l'hypothèse que la salle était beaucoup plus grande qu'actuellement et que les solives étaient plus longues qu'actuellement. Le fait que le mur pignon nord ne soit pas joint au mur ouest et la présence de blocs en saillie formant un piédroit de porte et communiquant entre E5 et E6, corroborre cette hypothèse. Le mur nord de la salle E5 est peut-être installé à l'emplacement d'un ancien mur de refend percé par une ou plusieurs portes.

A l'ouest, la partie basse du mur possède un léger fruit, visiblement pour offrir une stabilité plus importante à un front occidental au substrat fragile. Le mortier et l'appareil semblent identique à ceux utilisés au sud. Cependant, une énorme reprise de maçonnerie a été réalisée en partie médiane de ce mur. L'appareillage équarri soigneusement et le mortier rose pâle laissent la place à un opus incertum mêlant réemplois de blocs de calcaire blanc et moellons. Le mortier sableux de couleur brune en partie basse est de très faible qualité, tout comme le mortier ocre rouge tardif en partie haute. Le mur nord qui vient se poser contre le mur ouest possède les mêmes caractéristiques constructives. Un creusement réalisé par le propriétaire pour installer des étaiements révèle un important niveau de démolition.

[56] D'après les premières recherches menées par Mathieu Déjardin dans le domaine, il est possible qu'elle était placée au centre de la cour devant le logis actuel des propriétaires.
[57] Pressigny 1997, p. 190.

Fig. 19 : Vue générale de la cheminée gothique du bâtiment E5 (Niveau 1)

A l'étage, une cheminée monumentale très bien conservée a été installée sur une large dalle de foyer d'environ 10 cm d'épaisseur. La très large base de plate bande de la cheminée se situe à environ 1,85 m. du niveau de plancher. Large d'environ 3 m, la cheminée s'appuie sur deux colonnettes rondes, avec gorge à l'extérieur, reposant sur des bases prismatiques à pans coupés. Seul le chapiteau occidental est achevé et propose un bouquet de petites feuilles corinthiennes finement ciselées.

La platebande est uniquement conservée sur son accroche oblique sur le pignon ainsi que sur ses supports où elle apparaît encore ornée d'un enduit blanc simulant un faux appareillage. Légèrement saillante, elle surmonte, après une petite gorge, un petit tore puis un boudin en retrait rejoignant les chapiteaux. La corniche reçoit directement le petit tore, une gorge puis le tore plus important ici muni d'un listel, avant que de supporter un départ de hotte tronconique interrompue par le toit ruiné actuel. La facture générale est plus élaborée que celle des deux cheminées du logis A2 au sud.

Cet ouvrage présente un profil général tronconique à rapprocher des cheminées de la fin du XIVe siècle, même s'il est difficile de savoir si la plate bande était brisée en son centre. Les bases s'avèrent très similaires aux supports intermédiaires de la cheminée du palais de Poitiers construite par Jean de Berry, sachant toutefois que des bases identiques sont présentes au château de Scorbé-Clairvaux, pourtant du dernier quart du XVe siècle. Toutefois, la base de la plate bande avec son accumulation de moulures en lieu de soffite est également caractéristique de cette période.

Fig. 20 : Vue de détail des colonnettes, moulurations et chapiteaux de la cheminée

Le bâtiment E6 est protégé actuellement par un toit de tôles. Seul le mur occidental est conservé. Une partie du mur nord, bien que fort ruiné, est encore visible grâce à la construction récente d'un appentis à cochons. Le mur occidental, qui fait office de courtine, est percé de trois ouvertures. La première, très basse, a peut-être servi de communication entre l'arrière cour et le logis gothique. Elle a été remaniée ensuite pour la transformer en fenêtre. Plus au nord, deux grandes baies éclairent respectivement le premier et le deuxième niveau. Disposées l'une au dessus de l'autre, la fenêtre du bas a été bouchée postérieurement. Celle du haut conserve encore une belle traverse simple. Ces deux ouvertures étaient peut-être munies de coussièges, disparus depuis. Un soin particulier a été apporté dans le traitement des encadrements de ces fenêtres. L'ensemble rappelle fortement des formules de baies donnant dans des chambres à l'étage, voir même une salle de réception. On retrouve notamment ces dispositions à Chinon et au Grand Pressigny.

Un mortier rosé mêlé à des graviers a été utilisé pour l'ensemble de l'élévation. On retrouve ce même mortier sur les aménagements intérieurs de la tour-maîtresse. La mise en œuvre de cette salle est à rapprocher de celle de la partie sud de la salle E5. Au nord-est du bâtiment E6, un muret d'1 m. de hauteur a été aménagé pour clôturer le niveau de terrasse au nord. Ce mur vient s'appuyer contre le mur nord d'E6 et est très tardif.

Un espace domestique en arrière des bâtiments résidentiels (E7) ?

Fig. 21 : Vue générale de l'arrière-cour E7. En arrière-plan, le double pignon d'évacuation des cheminées du logis roman.

Le bâtiment E7 est installé sur un escarpement rocheux à l'arrière des bâtiments E5 et E6. Cet espace ne possède plus aucune couverture. Le mur occidental a peut-être été construit à l'emplacement de la première courtine occidentale du château. Une grande partie de cette élévation est détruite. Il conserve encore cependant quelques rares éléments de défense active. Une archère-canonnière à l'ouest et d'une canonnière à trémie au sud défendent les terrasses au pied du château à l'ouest. Ce sont les deux seuls éléments de défense adaptés à l'artillerie à poudre conservés sur ce site. Le pan de mur oblique au sud et cette ouverture de tir ont cependant disparu suite à l'effondrement de cette zone en 2010. En partie médiane du mur occidental, une assise saillante en bâtière est composée de blocs à encastrements de poutres.

On ne peut cependant comprendre la logique de cet aménagement car le parement externe des salles E4 et E5 situé en face a été repris postérieurement et ne conserve aucune trace d'encastrement. L'arrachement de ce mur au nord laisse apparaître un mortier sableux ocre jaune utilisé sur l'ensemble de l'élévation. Il s'agit cependant certainement d'un mortier tardif puisque l'analyse des joints de lit et de montant de l'élévation occidentale permettent de déceler un mortier rosé pale visible.

Ce bâtiment E7 est divisé en deux espaces étagés. Au sud, le niveau actuel de circulation est quasiment le même que celui à l'intérieur des bâtiments E2, E3 et E4. Il est probable d'ailleurs qu'un apport de remblais ait été réalisé postérieurement dans cet espace. Au centre et au sud, une salle plus basse que la précédente possède un accès aux souterrains troglodytiques. Le mur ouest est dotée d'une latrine en encorbellement posée sur des consoles triples en quart-de-rond. Dans l'angle nord-ouest, deux latrines en encorbellement sont disposées en quinconce, reposant elles-aussi sur des consoles triples en quart-de-rond. Le pan oblique nord a été entièrement reconstruit à une époque tardive à l'aide de blocs de tuffeau et calcaire liés par un mortier ocre rouge tardif.

Fig. 22 : Latrines situées au nord de l'arrière-cour E7

Cet espace est caractéristique des compartiments domestiques et petites salles à latrines de la fin du Moyen Âge rejetés en arrière des grands logis et non visibles depuis la cour. Installé sur l'escarpement occidental du site dominant le bourg de Marmande, des éléments défensifs ont été prévus. L'ensemble est cependant très complexe à analyser tant du point de vue de sa distribution horizontale que verticale. On comprend mal, notamment, comment fonctionnait la circulation entre les bâtiments de l'aile occidentale et cette arrière-cour.

L'aile orientale

Communs et espaces de stabulation.

Fig. 23 : Vue générale de l'aile orientale

Le corps de bâtiment situé dans la cour au nord-est, est celui qui a été le plus remanié à partir du XIXe siècle et jusqu'au début du XXe siècle. Un crépis et un enduit de chaux protègent respectivement les élévations mais extérieures et intérieues, rendant la lecture et l'analyse des élévations difficile. Cet ensemble se divise en deux espaces distincts (E8 et E9). Le mur gouttereau sud de ce premier corps de bâtiment (E8) possède en partie basse des modes constructifs assez identiques. Des blocs de tuffeau blanc de moyen appareil sont appareillés avec soin et utilisés pour les encadrements de portes et de fenêtres. Un appareillage composite de petits blocs de petit appareil et de moellons joint avec un mortier ocre clair tirant vers le jaune est utilisé pour le parement du mur pignon et des deux murs gouttereaux. Deux murs de refend construits tardivement viennent séparer cet espace en trois salles. Ils viennent se poser contre les murs gouttereaux sud et nord de ce bâtiment. Le mortier ocre-rouge utilisé dans la mise en œuvre de ces murs de refend est caractéristique de la dernière phase de construction du site. Deux portes à doubles battants contigües à une porte simple permettent d'accéder aux deux premières salles (E8A et E8B). La troisième salle ne possède qu'un seul accès à doubles battants. Trois fenêtres aux dimensions identiques rythment régulièrement le mur gouttereau nord. Ces dernières, moins ouvragées que les fenêtres du mur gouttereau sud, permettent d'éclairer les niveaux bas des trois salles.

Les portes à double battants ont été agrandies en largeur et en hauteur dans le but de créer des accès adaptés au passage du bétail (étables, écuries). A l'étage, un vaste espace sous comble a été aménagé mais ne possède pas murs de refends. Une ouverture tardive assez large a été créée au-dessus des portes du rez-de-chaussée, permettant de stocker le foin dans le grenier. Les séparations intérieures, si elles ont existé jadis, ne sont plus présentes et aucun arrachement ne permet d'en

déceler les éventuels départs. L'organisation intérieure et les partitions basses sont tout aussi récentes qu'à l'étage.

Les niveaux de planchers sont plus bas qu'à l'origine. Ceci a entrainé des percements multiples et des aménagements de la partie supérieure du mur gouttereau sud. Pour exemple, certaines fermes de la charpente reposent directement sur des vestiges de piédroits des fenêtres. Depuis l'extérieur, les appuis de ces deux fenêtres, aux moulurations rappelant la Renaissance, sont encore visibles en partie haute du mur gouttereau sud juste sous les gouttières de la toiture actuelle. Il est difficilement par ailleurs de s'exprimer sur les supports du plancher du bâtiment E8 (piliers, corniches, massifs de maçonnerie, murs de refend antérieurs ?).

Un couloir de service entre les deux corps de bâtiment (E8D)

Entre les deux corps de bâtiments, une salle longiligne, trapézoïdale (E8D) et sans étages sert de couloir de service entre la cour centrale et le pied des courtines au nord et nord-est. La porte sud est surmontée d'un arc de belle facture en tuffeau blanc. L'appareillage du mur nord est constitué de petits blocs de calcaire en petit appareil grossièrement équarris assisés à l'aide de petits moellons de calage. Les murs nord et ouest sont recouvert d'un épais enduit hourdé à la terre en partie basse, rendant difficile leur lecture. La partie haute du mur ouest est remontée intégralement à une époque tardive. Au fond du couloir, en partie haute, une porte possédant les mêmes caractéristiques qu'au sud, a été obturée tardivement dans sa partie basse. Dans l'angle nord-ouest de la salle, une porte située à 2,10 m. de hauteur, ainsi que des encastrements de poutraisons au pied de cette porte permettent d'envisager l'hypothèse d'une circulation latérale nord-ouest/sud-est entre le bâtiment E8 et le bâtiment E9. Ce passage en hauteur était peut-être éclairé par le lucarnon situé à son niveau sur le mur nord. Dans la mesure où l'élevation sud-est de cette salle n'est pas lisible, il est cependant impossible de vérifier s'il s'agit d'une circulation haute ou d'un système d'escalier permettant de descendre dans le couloir E8D.

Un corps de bâtiment transformé en grange.

Le bâtiment E9, très tardif dans sa construction, est séparé en deux espaces distincts. Une première salle basse (E9A), et une grange de plain pied (E9B) communiquant vers l'étage de la salle précédente, servent de lieu de stockage actuellement. La partition intérieure des ces deux salles a été entièrement remaniée à une époque tardive. Un enduit très épais et de la peinture blanche recouvrent la totalité des élévations. Le bâtiment E9 vient s'appuyer contre la salle E8D et plus généralement le bâtiment E8. Le couloir de service E9D et les aménagements de circulation corroborrent l'hypothèse qu'un corps de bâtiment plus ancien préexistant à l'emplacement du bâtiment E9 actuel. Un coup de sabre sur l'élévation du mur gouttereau sud et un arrachement de maçonnerie sur lequel est venu se poser une maçonnerie tardive à l'angle nord du bâtiment E9, confirment clairement cette chronologie relative.

L'usage de cette aile orientale a changé. L'organisation intérieure du bâtiment E8, au rez-de-chaussée comme à l'étage, à été transformée. Le bâtiment E9 est lui complètement remanié au XIXe et XXe siècle. On peut cependant considérer que ces bâtiments ont pu servir d'habitat et d'espace domestique à la Renaissance puis a servi de communs et d'espace dédié aux écuries/étables et à une grange du XVIIe au XIVe siècle. Aucun vestige de l'époque médiévale n'a été repéré dans les élévations de ces deux bâtiments.

Logis ou hospice ? (E10)

Le bâtiment contigu à l'actuelle porterie, et dont le grenier ouvre sur la guette, semble majoritairement récent, excepté une baie gothique sur la partie haute de son pignon sud. Il est fort probable qu'un bâtiment antérieur ait été construit à cet emplacement à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Dans les procès-verbaux de 1733 et 1769, il est fait mention d'un vaste bâtiment appelé « L'hopital » situé près de la porterie[58]. Il est difficile de préciser plus avant la fonction de cet espace et sa chronologie relative et absolue. Le croisement de sources textuelles du XVIIe et du XVIIIe siècle permettrait peut-être d'apporter des éclairages sur l'usage de ce bâtiment à l'époque moderne.

[58] Arch. dép. Vienne, B VIII, liasse 129, visite du château de Marmande le 4 juin 1726 ; Bibl. univ. Poitiers, fonds d'Argenson, D 255 : « copie du procès-verbal de visite du château de Marmande » (27/01/1733) ; « procès-verbal de visite de Marmande (08/05/1769) ».

Synthèse du phasage chronologique

Phase I :

Etat I - La datation du premier état de l'enceinte reste pour l'instant incertaine, même si son rattachement à la première campagne de travaux de la tour-porte et du logis accolé, constitue l'hypothèse privilégiée.

Etat II - Du point de vue de la chronologie relative, le logis roman semble avoir été construit postérieurement à la tour-porte. Rien ne permet cependant d'établir avec certitude la physionomie et l'organisation intérieure du château primitif à cette date. Aucun vestige de bâtiment accolé à l'enceinte où à l'intérieur de la cour n'a été conservé en élévation pour cette phase.

Cette première phase pourrait dater de la fin du XIe siècle-première moitié XIIe siècle.

Phase II

Une reprise/surélévation probable de l'enceinte a pu être réalisée dans un deuxième état de la phase I, peut-être dans la seconde moitié du XIIe siècle. Des escaliers et chemin de ronde sont ajoutés afin d'accéder au chemin de ronde des murailles. La phase de travaux de l'enceinte semble à peu près contemporaine de la surélévation de la tour-porte pour accueillir les salles résidentielles. D'épais contreforts sont ajoutés aux angles de la tour-porte à cette occasion. Une cage d'escalier permettant d'accéder à ces salles préexistait peut-être à l'emplacement de la guette gothique.

Phase III :

Une troisième campagne de travaux voit la mise en place du flanquement sur l'ensemble de l'enceinte par l'adjonction de cinq tours à archères ouvertes. A cette occasion, la circulation en partie sommitale de la courtine est améliorée afin de créer un chemin de ronde continu entre tours et courtines. On ne peut écarter l'hypothèse que la profondeur du fossé, la taille des tours et des pans de courtines et la démesure des éléments de défense active, procèdent aussi bien d'une volonté de fortifier le front oriental que de prouver, par l'ostentation, la puissance de ces commanditaires. Cette assertion pourrait paraître banale si on possédait des exemples nombreux et connus -et hors contexte urbain- de forteresses possédant un front défensif aussi puissant et long et mesurant près d'une douzaine de mètres de haut. Marmande est un des rares exemples dans le domaine. Cette phase pourrait dater de la première moitié du XIIIe siècle.

Phase IV :

Cette phase de construction est probablement la mieux conservée sur le site du château de Marmande. Le recoupement des indices sur le site montre un investissement fort sur le front occidental du site et au niveau de la tour-maîtresse à la fin du Moyen Âge. Cette phase voit la multiplication des espaces résidentiels distribués à la fois horizontalement et verticalement. Le bâtiment occidental était muni de chambres, dont l'une dotée d'une cheminée très bien conservée. Ces *camerae* communiquaient à chaque niveau avec des latrines, installées à l'arrière, dans le bâtiment E7 situé sur l'escarpement. Ce bâtiment E5-E6 a certainement été réaménagé. Les indices récoltés sur le terrain laissent à penser que cette phase pourrait être du XVe siècle. La tour-maîtresse est à cette occasion doublée au sud d'une extension talutée. De larges baies à meneaux et croisillons sont percée dans l'élévation de la façade ouest de la tour-porte. Une tour-guette monumentale est érigée pour desservir ces deux étages. L'intérieur du logis roman est lui aussi

réinvesti. Les murs sont doublés intérieurement pour accueillir deux espaces résidentiels possédant chacun leurs cheminées.

Phase V :

Des communs sont créés ou reconstruits à l'est de la cour. Une vaste aile accueille vraisemblablement de l'habitat, des écuries, ateliers et granges. Un nouveau bâtiment est mise en oeuvre au nord-est de la tour-porte, entraînant de nombreux aménagements et créations d'accès. Ce bâtiment était peut-être lié à une partie du logis E10. Les quelques vestiges d'escalier situés à l'arrière des courtines au nord et au nord-ouest sont peut-être remaniés à cette époque. Une large terrasse en forme de cavalier est peut-être installée au sud du château à cette époque. Cette phase semble être datable de la fin du XVIe siècle et XVIIe siècle bien que l'amplitude chronologique entre les différents éléments soit parfois assez importante.

Phase VI :

Cette phase correspond à l'ensemble des travaux réalisés de la fin XVIIIe siècle au début du XXe siècle en vue de transformer le château en bâtiment agricole. Cette phase a durablement transformé certaines pièces mais a permis dans le même temps d'en conserver d'autres. Les éléments les plus touchés par ces modifications sont les bâtiments E8 et surtout E9 de l'aile nord, et les bâtiments E2 et E4 dans l'aile occidentale.

Eclatés sur le site, ces quatre ensembles - souterrains, tour-maîtresse, aile occidentale et orientale, courtine et tours - sont très difficiles à lier entre eux car aucune connexion architecturale n'est conservée sur le site. Ces pôles, parfois très remaniés à l'époque moderne et contemporaine, sont très hétérogènes et composites du point de vue de leur propre phasage de construction. Par ailleurs, la phase contemporaine la plus tardive a souvent masqué les élévations avec des enduits et des crépis. Du point de vue de la recherche, une deuxième campagne d'archéologie du bâti avec phase de piquetage sur des élévations choisies au préalable et la réalisation d'une ou deux tranchées de sondage (et de coupes stratigraphiques) permettraient sans doute d'affiner la chronologie relative et absolue du site.

Conclusion

Pratiquement inédit, le château de Marmande souffre d'un trop faible nombre d'études. Ce complexe castral, riche de sa situation, bénéficie en outre d'une palette d'éléments architecturaux remarquables : longs et profonds souterrains ; fossés démesurés ; enceinte ovoïde monumentale flanquée de tours massives conservant de très belles archères à étrier ; porterie associée à un logis-salle roman ; logis gothiques dotées de cheminées ; ensemble inédit d'inscriptions, de graffitis et de motifs héraldiques ; guette impressionnante… Le château de Marmande doit aujourd'hui être considéré comme un corpus de la fortification fossilisant de très nombreux aspects de la résidence et de la défense du XIIe au XVIIIe siècle.

La synthèse historique évoque d'ailleurs, à chaque instant, le rôle joué par cette forteresse installée sur une limite. Une limite d'abord territoriale entre Poitou, Touraine et Anjou, Châtelleraudais, Marmandais et Loudunais. Une limite religieuse puisqu'on ne connaît pas toujours le ressort de telle paroisse ou de telle église dans les bourgs de Marmande et de Véllèches. L'importance stratégique militaire du site, contrôlant l'axe Tours-Poitiers et la marche du Poitou, a retenu l'attention particulière des seigneurs et des bâtisseurs médiévaux. Cette même position de marche a engendré des changements fréquent de pouvoirs, de familles seigneuriales. D'une première « génération de seigneurs de la frontière », la forteresse fut bientôt captée par le pouvoir capétien au début du XIIIe siècle pour constituer une première ligne de conquête s'étendant de Loches jusqu'à Nantes[59]. Le site fut intégré ensuite à l'apanage de grandes familles tourangelles, poitevines et parisiennes. A partir du milieu du XIVe siècle, le seigneur de Marmande était un important seigneur tourangeau. Il était baron et portait parfois même le titre de sénéchal épiscopal. Marmande est en cela tout à fait emblématique de ces nombreuses forteresses du Nord Poitou et Sud Touraine comme La Guerche, Marigny-Marmande, Mondion, Faye-la-Vineuse, La Mothe d'Usseau, Beaumont, Puygarreau… En effet, l'histoire de ce site reflète bien l'émergence de la bourgeoisie dans les fiefs du Châtelleraudais dès la mi-XVe, et notamment des officiers dans l'entourage du roi de France, possessionnés en Touraine et Poitou pour leurs services rendus. La période qui s'étend enfin du XVIe au XVIIe siècle voit l'alternance entre châtelains, garnisons commandées par un capitaine de place et seigneurs vivant sur place comme les Gillier. Malgré l'intégration du site dans la baronnie des Ormes par le Comte d'Argenson en 1732, le château est trop ruiné pour constituer un lieu de résidence convenable.

L'étude architecturale préliminaire a permis enfin de mettre en exergue un contexte géologique et technique et une implantation ayant engendré des solutions techniques particulières. La présence des souterrains, agrandis tout au long du Moyen Âge, la construction d'une forteresse sur un plateau de tuffeau et de sable, et enfin la hauteur et la massivité des constructions souhaitées par les commanditaires ont du nécessairement obliger les constructeurs à réfléchir constamment à la stabilité monumentale du complexe castral : Présence d'un contrefort raidillon sur la tour romane ; contreforts sur la tour-porte surélévée ; plusieurs états de talus pour assurer la stabilité monumentale des tours à archères ; salle domestique installée sur une plate-forme destinée à contreforter les salles résidentielles à étages de l'aile ouest. Chaque programme architectural mis en

[59] Nous préparons prochainement la publication d'un article sur « La conquête du Poitou par Philippe-Auguste : nouvelles perspectives sur l'architecture philippienne » remettant en cause l'idée selon laquelle l'architecture philippienne se caractériserait uniquement par une grosse tour standardisée et uniformisée. Outre ce schéma classique dans les grandes villes et forteresses prises par le roi, la conquête philippienne a donné lieu à des formes très diverses de fortification. En Poitou, comme dans d'autres provinces, la fortification s'est caractérisé aussi bien par la mise en défense des portes, des ponts et des enceintes de villes qu'au financement en régie indirecte de la construction de courtines ou de tours sur les forteresses possédées par ses vassaux.

place à Marmande a du engendrer des questionnements techniques devant pallier aux effets d'un substrat trop tendre et d'élévations trop pesantes.

La problématique d'une succession de lignages aux grands projets de construction, couplée aux enjeux de la frontière dessine le portrait d'une forteresse en chantier permanent et, sans doute plus qu'ailleurs, en constante reconstruction et réparation. L'utilisation du site comme grange à foin à l'époque contemporaine a sans doute permis de sauver une partie des bâtiments. L'effondrement du four et d'une partie de l'aile domestique occidentale dans la vallée, à la suite de fortes pluies en 2010, montre - si besoin était - qu'un arrêt des réparations et de l'entretien est cependant lourd de conséquences. Souffrant de nombreuses pathologies et étant dans un état sanitaire parfois catastrophique, les différents bâtiments du château de Marmande nécessitent une protection urgente et une surveillance renforcée en vue de mener une campagne de travaux de cristallisation et confortement[60].

[60] Bien que cette liste soit non exhaustive, un premier bilan des secteurs à traiter en urgence ainsi qu'un plan de localisation des pathologies majeures, est fourni en annexe.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

AHP = Archives historiques du Poitou.
BSAO = Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
MSAO = Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

SOURCES

Bibl. univ. Poitiers, fonds d'Argenson, P 73 : « lettre de Desfarges à d'Argenson, 15 août 1744 ».
Bibl. univ Poitiers, fonds d'Argenson, D 159 : « contrat avec Louis Parant, charpentier de Colombiers le 15/04/1768 ».
Bibl. univ. Poitiers, fonds d'Argenson, D 255 : « copie du procès-verbal de visite du château de Marmande » 27 janvier 1733) ; « procès-verbal de visite de Marmande le 8 mai 1769) ».
Bibl. mun. Poitiers, **ms Dom Fonteneau**, t. 66, p. 999, notes concernant la famille de Marmande.

Arch. dép. Vienne, B VIII, liasse 129 : « visite du château de Marmande le 4 juin 1726 ».

Arch. dép. Vienne, 2H 1/84

Arch. évêché Poitiers F4/2

SOURCES EDITÉES

***AHP* 1872** : *Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers*, t. 1 (L. Rédet éd.), Poitiers, 1-51.
***AHP* 1874** : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers (888-1155)*, t. 3 (L. Rédet éd.), Poitiers, 1-446.
***AHP* 1879** : *Comptes et enquêtes d'Alphonse, Comte de Poitou*, t. 8 (A. Bardonnet éd.), Poitiers, 1-160 [dont " Enquête pour connaître les droits sur le château de Saint-Rémy, 1269 ", 39-58 ; " Enquête du vicomte de Châtellerault pour l'usage de la forêt de Moulière pour son hébergement de Bonneuil ", 58-63 ; " Enquête du vicomte de Châtellerault au sujet de la chasse dans la forêt de Moulière ", 63-72 ; " Enquête suite aux conflits entre le vicomte de Châtellerault et le comte de Poitou sur divers ressorts dans la forêt de Moulière ", 73-116 ; " Enquête du
vicomte de Châtellerault au sujet de son péage jusqu'au pont de Longève (c.Beaumont) ", 116-125].
***AHP* 1881** : *Cartulaire de l'évêché de Poitiers ou Grand-Gauthier*, t. 10 (L. Rédet éd.), Poitiers, 1-424, t. 19 (P. Guérin éd.), Poitiers.
***AHP* 1886 :** *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France (1348-1369),* t. 19 (P. Guérin éd.), Poitiers, 1-483.
***AHP* 1888** : *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France (1369-1376),* t. 19 (P. Guérin éd.), Poitiers, 1-422.
***AHP* 1903** : *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France (1447-1456)*, t. 32 (P. Guérin éd.), 1-435.
***AHP* 1982 :** *Recueil des documents de l'abbaye de Fontaine-le-Comte (XIIe-XIIIe siècles)*, t. 61 (G. Pon éd.), Poitiers, 1-499.

Archives d'Anjou : *Archives d'Anjou, Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, éd. P. Marchegay, Paris, 1850, vol. 2.
Cart. Noyers : « Cartulaire de l'abbaye de Noyers », CHEVALIER C. (éd.), *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, t. 22, Tours, 1872.
Chron. Touraine : *Chroniques de Touraine*, éd. A. Salmon, , 1 vol. et supplément, 1854–7.
Chron. Anj. : *Chroniques des églises d'Anjou,* éd. P. Marchegay and E. Mabille, Paris, 1869.
RAAV : *Recueil d'annales angevines et vendômoises,* éd. L. Halphen, Paris, 1903.

BIBLIOGRAPHIE

Alix P. 1994 : *Les Voyer d'Argenson et la baronnie des Ormes-Marmande (1729-1782) ou la gestion, l'exploitation et le développement d'un domaine du haut-Poitou au siècle des lumières*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Poitiers, 1994.
Argenson M. d' 1853 : « Notice sur le château et les seigneurs de Marmande (Vienne) », *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, t. 20, 1853, p. 129-145.
Baldwin J. 1992 : « *Les registres de Philippe-Auguste* », t. 7, Paris, 1992, p. 313, p. 329, p. 401-402.
Barbier A. 1894 : « Lettres patentes de Charles VII autorisant l'abbesse de Sainte-Croix à fortifier son « moustier » de Saint-Romain-sur-Vienne (8 décembre 1439) », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1892-1894, p. 387-401 [arch. dép. Vienne, 2H 1/81].
Barbier A. 1903a, « Communication du 20 juin 1901 », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1901-1903, p. 113-114.
Barbier A. 1903b : « Les Gillier de Puygarreau, seigneurs de Marmande, de Faye-la-Vineuse et de Grouin », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1901-1903, p. 185-188.
Baudry M.-P. 2001 : *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou (1154-1242)*, Paris.
Beauchet-Filleau H. 1868 : *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers.
Beauchet-Filleau H. 1891 : *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers.
Benoist A. 2002 : *Et coule la Creuse… Mille ans à Saint-Rémy, XIe-XXe s.*, La Mothe-Achard.
Benoist J.-O. 1980 : « Châtellerault, le site et l'évolution urbaine », *Congrès des sociétés savantes du Centre-Ouest*, Châtellerault, p. 96-99.
Besly J. 1647 : *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, Paris.
Bourderioux M. 1959 : « Vestiges grandmontains tourangeaux », *Bulletin de la société statistique et archéologique de Touraine*, t. 32, 1959, p. 199-224.
Boussard J. 1956 : *Le gouvernement d'Henri II Plantegenêt,* Paris, 1956.
Carre de Busserolle J.X. 1883 : « *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine* », Tours, 1878-1883, t. 2, p. 176-180
Dom Chamard 1870-1871 : « Chronologie historique des vicomtes de Châtellerault avant la fin du XIIIe s. d'après des documents inédits », *MSAO*, 79-119.
Chasteigner M. de, 1885 : « Séance du 15 novembre 1883 », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1883-1885, p. 153.
Chatelain A. 1973 : *Donjons romans des Pays d'Ouest. Étude comparative sur les donjons quadrangulaires de la France de l'Ouest*, Picard, Paris.
Cherrier N. 1994 : « Châteaux, frontières et espaces forestiers à l'est du Poitou du Xe au début du XIIIe siècle », *Château-Gaillard*, t. XVII, p. 45-52.
Chevalier C. 1873 : « Histoire de l'abbaye de Noyers au XIe et au XIIe siècle d'après les chartes », *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, t. 23, Tours, 1873, p. LXXXV et suiv.
Combeau Y. 1999 : « *Le comte d'Argenson (1696-1764), ministre de Louis XV* », Paris, École des Chartes, 1999.
Conte P. 1990, « Souterrains, silos et habitat médiéval, état de la question archéologique en Limousin et Périgord », *Heresis* n° 2, p. 243-281.

Coudanne L. 1987 : « Le temps des réformes », in *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, quatorze siècles de vie monastique*, *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, 1986-1987.
Crozet R. 1953 : « Le château de Montreuil-Bonnin », Bulletin de la S.A.O., t. II, 4ème série, 1953.
Crozet R. 1964 : « L'ancien prieuré Grandmontain de Fontmore », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1963-1964, p. 305-308.
Crozet R. 1972 : « Recherches sur les sites de châteaux et de lieux fortifiés en Haut Poitou au Moyen Âge », *BSAO*, 1971-1972, p. 187-217.
De Longuemar A. 1863 : *Epigraphie du Haut-Poitou*, M.S.A.O., 1ère série, t. XXXVIII, 1863, p. 220.
Faucherre N., **Rémy Chr éd. 2004** : *Tours seigneuriales de l'Ouest. Travaux récents sur quelques tours maîtresses, de la Normandie à la Catalogne, comptes rendus des séminaires de l'Equipe en 2001-2003*, Poitiers, CESCM.
Favreau R. 1978 : *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge, une capitale régionale*, 2 vol., Poitiers.
Favreau R. 1987, « Heurs et malheurs de l'abbaye, XIIe – XVe s. », in *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, quatorze siècles de vie monastique*, *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, 1986-1987, p. 129.
Dom Fonteneau : *Mémoires ou recueil de diplômes, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces voisines*, 89 vol. [vol. 1-27 ter, copies d'actes originaux], Bibliothèque municipale de Poitiers.
Garaud M. 1949 : « Les origines des *pagi* poitevins du Moyen Âge (VIe-XIe s.) », *Revue historique de droit français et étranger*, p. 543-561.
Garaud M. 1953 : « Les circonscriptions administratives du comté de Poitou et les auxiliaires du comte au Xe s. », *Le moyen âge*, p. 11-61.
Gil V. 2000 : *Inventaire des sites castraux de l'ancienne vicomté de Châtellerault*, [DEA d'histoire de l'art, Université de Poitiers, 2000].
Gil V. 2006 : « Réseau castral et hiérarchie féodale dans la vicomté de Châtellerault (Vienne), Xe-XVe siècles, in *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, Xe-XVe siècles, Recherches archéologiques récentes 1987-2002*, actes du Colloque "Résidences du pouvoir, pouvoir de la résidence : travaux archéologiques récents entre Loire et Pyrénées, Xe-XVe siècles" tenu à Pau les 3, 4 et 5 octobre 2002, réunis par Dany Barraud, Florent Hautefeuille et Christian Rémy, Carcassonne, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, 2006., (Archéologie du Midi médiéval. Supplément ; 4), p. 139-150.
Guibert L. 1877 : « Destruction de l'ordre de Grandmont », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 25, 1877, p. 251.
Hérault A. 1927-1928 : *Histoire de Châtellerault*, 4 vol., Châtellerault.
Jarousseau G. 1972 : « Notes sur les seigneurs de Puygarreau (XVe-XVIe s.) », *BSAO*, p. 472-475.
Labande-Mailfert Y. 1987 : « Les début de Sainte-Croix », in *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, quatorze siècles de vie monastique*, *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, 1986-1987, p. 86-87.
Lalanne A. 1859 : *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, 2 vol., Châtellerault.
Leroy J., Gueret L., Cousineau F. 1977a : « *Rapport préliminaire à une demande d'autorisation de sondage archéologique dans le souterrain du château de Marmande (commune de Vellèches, Vienne)* », mars 1977, DRAC Poitou-Charentes, service régional de l'archéologie.
Leroy J., Gueret L., Cousineau F. 1977b : « *Souterrain du château de Marmande, commune de Vellèches (Vienne), sondages réalisés en 1977* », Groupe RAFAL, Nantes, dactyl., 1977.
Leroy J., Gueret L., Cousineau F. 1977b : « Souterrain du château de Marmande, commune de Vellèches (Vienne), *Subterranea*, t. 22, 1977, p. 32-40.
Longuemar M. L.T. de 1881 : « Les anciennes fresques des églises du Poitou », Poitiers, 1881.
Mantrant P. éd. 1990 : *Le livre noir de la vicomté de Châtellerault (XVe s.)*, 4 vol. et annexe, thèse de doctorat en droit (O. Guillot dir.), Université de Poitiers [non publiée].

Mesqui J. 1991-1993 : « *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence* » , 2 t., Grands Manuels Picard, Paris, 1991, 1993, 382 p.
Mondion A. de 1907-1909 : « Mondion, le château, la paroisse », *BSAO*, 536-564.
Monsabert (éd.) 1914 : « Documents inédits pour servir à l'histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et des ses domaines des origines à la fin du XIIIe siècle », *revue Mabillon*, mai et novembre 1913, février, mai et août 1914, chap. 21.
Mornais P. 2002 : « *Rapport d'évaluation archéologique, Vellèches (86), Le bourg, église, enfouissement des réseaux* », 2002, INRAP.
Nahon G. 1980 : « L'épigraphie », in *Art et archéologie des juifs en France médiévale,* dir. B. Blumenkranz, Privat, 1980, p. 95-132.
Nordey C. 1999 : « Edition des actes de Notre-Dame-la-Grande. Les revenus ruraux du chapitre au XIIIe siècle », mémoire de DEA d'histoire médiévale, M. Aurell dir., Poitiers, 1999.
Painter S. 1955 : « The houses of Lusignan and Châtellerault », 1150-1250, *Speculum*, t. 30, p. 374-384.
Piboule P. 1971 : « Un habitat souterrain fortifié du Moyen Âge : les souterrains aménagés du Châtelleraudais », *Archéologie médiévale*, t. 1, p. 241-260.
Piboule P. 1982 : « Les souterrains médiévaux et leur place dans l'histoire des structures de défense », *Château Gaillard*, t. IX-X, 1982, p. 244, p. 253.
Piboule P. 1990 : « Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes », *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées (Limoges, 1987), Aquitania* suppl. 4, p. 191-202.
Portejoie P. 1958 : « La coutume de Poitou », *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, 1958.
Pressigny 1997 : *Pressigny en Touraine, Architecture et peuplement de la basse vallée de la Claise jusqu'au XVIe siècle,* Inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France – Région Centre, dir. M. Bardisa, Orléans, 1997 (Cahiers du Patrimoine ; 47).
Rédet L. 1881 : *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris.
Richard A. 1903 : *Histoire des comtes de Poitou, 778-1204*, 2 vol., Paris.
Senseby C. 1997 : « Un aspect de la croissance : le développement des bourgs aux confins du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine (XIe-XIIe s.) », *Journal des savants*, p. 59-98.
Souty P. 1943 : « Communication du 18 novembre 1943 », *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1942-1945, p. 246-248.
Souty P. 1974 : « Jean Barbin, un riche et influent seigneur de Touraine et Poitou sous Charles VII », *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, p. 383-387.
Vallée G. 1931 : « Châtellerault, esquisse de la naissance du développement topographique et de la fonction économique d'un organisme urbain », *BSAO*, p. 279-303.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 :
Fig. 2 :
Fig. 3 :
Fig. 4 :
Fig. 5 :
Fig. 6 :
Fig. 7 :
Fig. 8 :
Fig. 9 :
Fig. 10 :

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 :
Photo 2 :
Photo 3 :
Photo 4 :
Photo 5 :
Photo 6 :
Photo 7 :
Photo 8 :
Photo 9 :
Photo 10 :

Annexes

Plan cadastral du château de Marmande (Vellèches-86)

Département :
VIENNE

Commune :
VELLECHES

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CHATELLERAULT
37 rue de la Brelandière 86108
86108 CHATELLERAULT
tél. 05.49.20.06.33 -fax 05.49.20.06.79
cdif.chatellerault@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

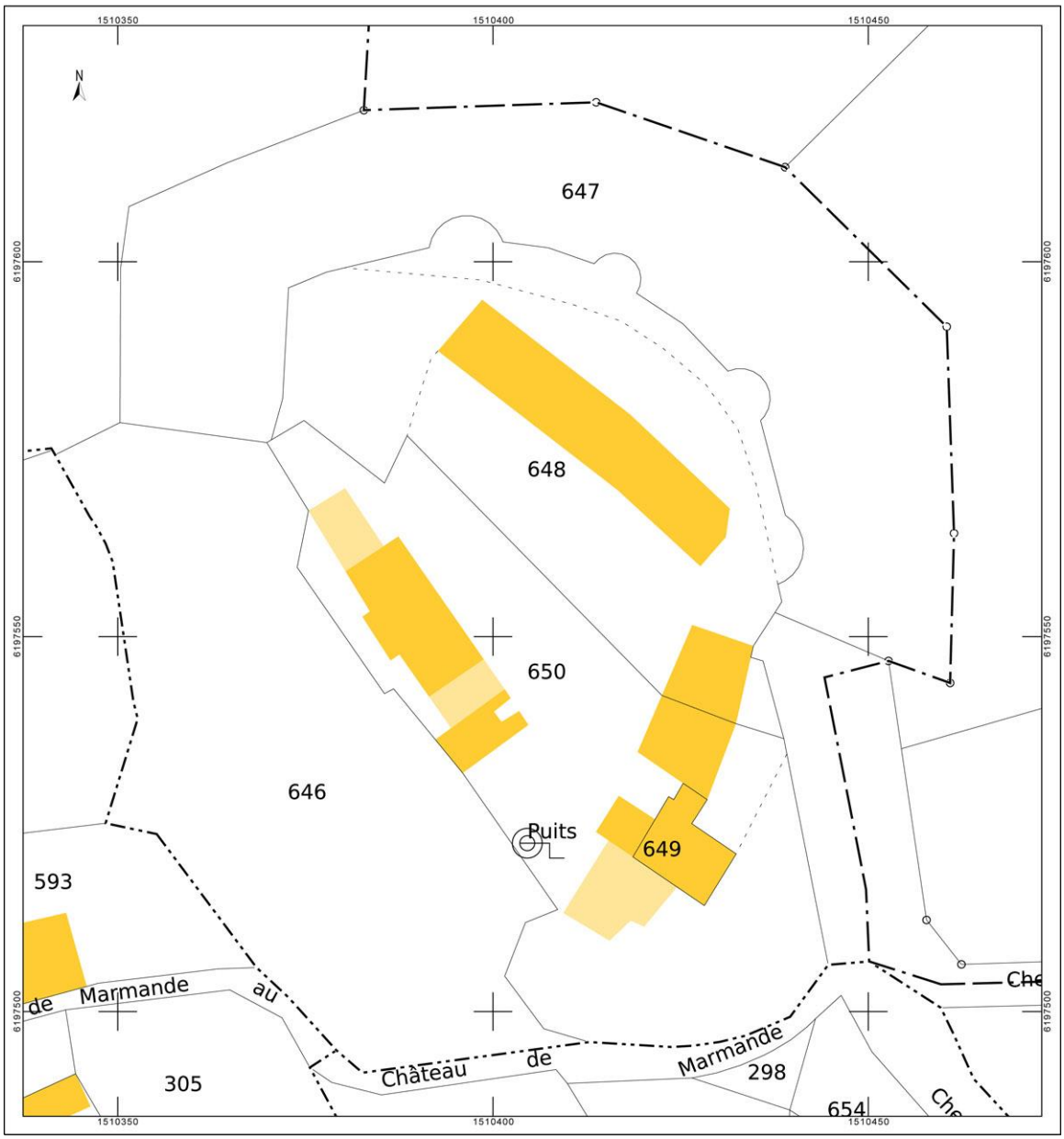

Courbes de niveau du site de Marmande (Vellèches-86)

Plan de masse et localisation des espaces et des pièces

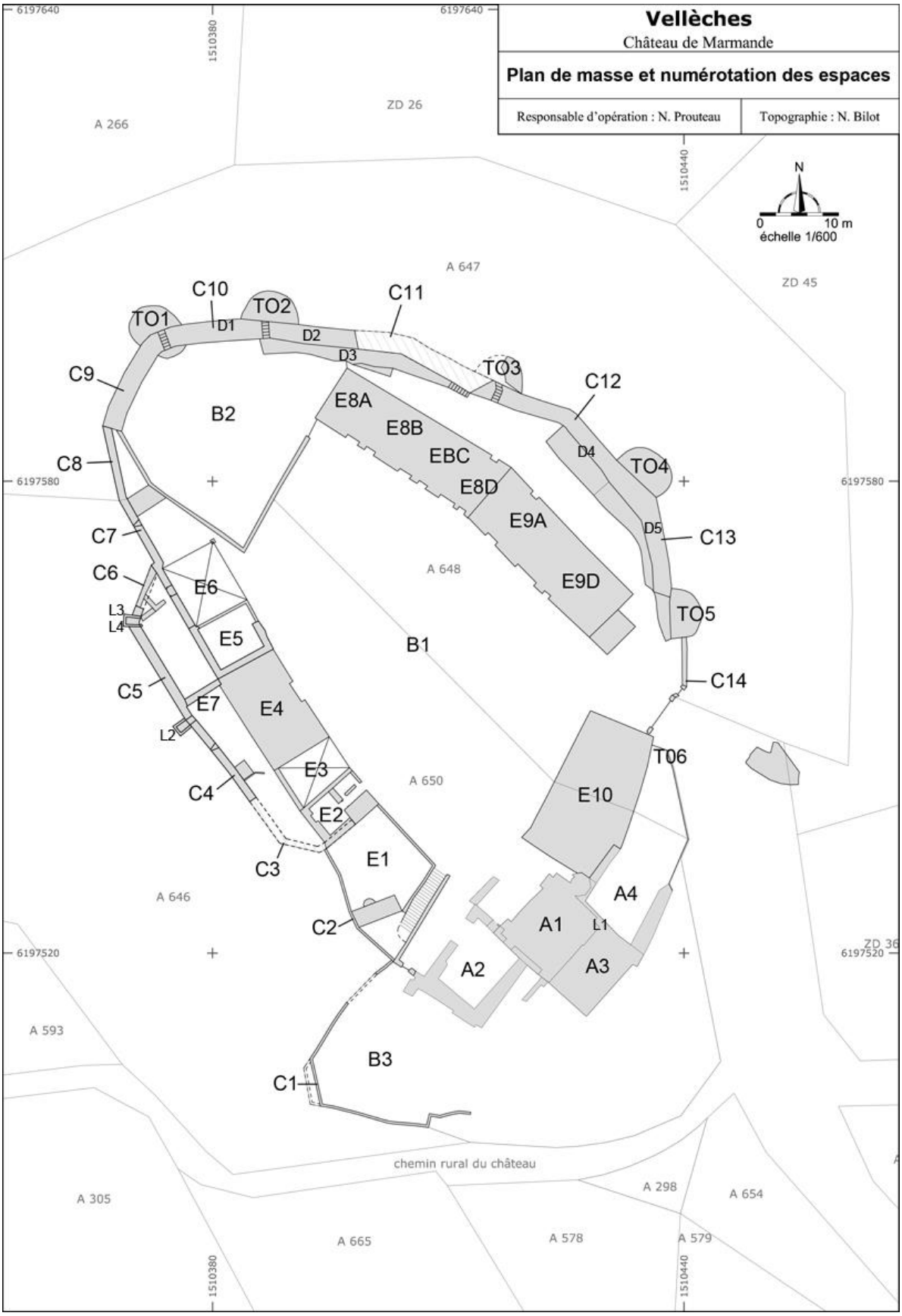

Phasage chronologique du château de Marmande

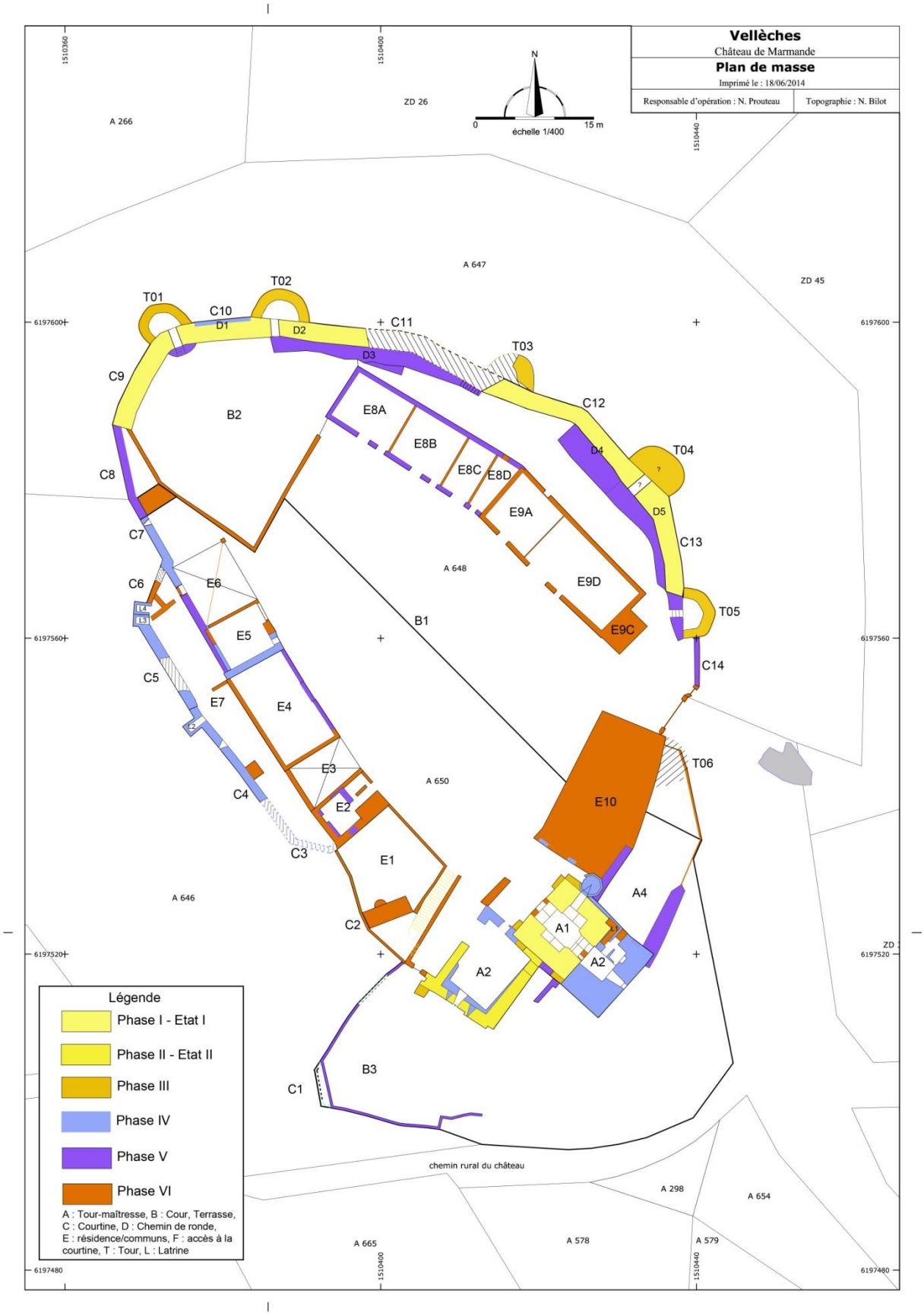

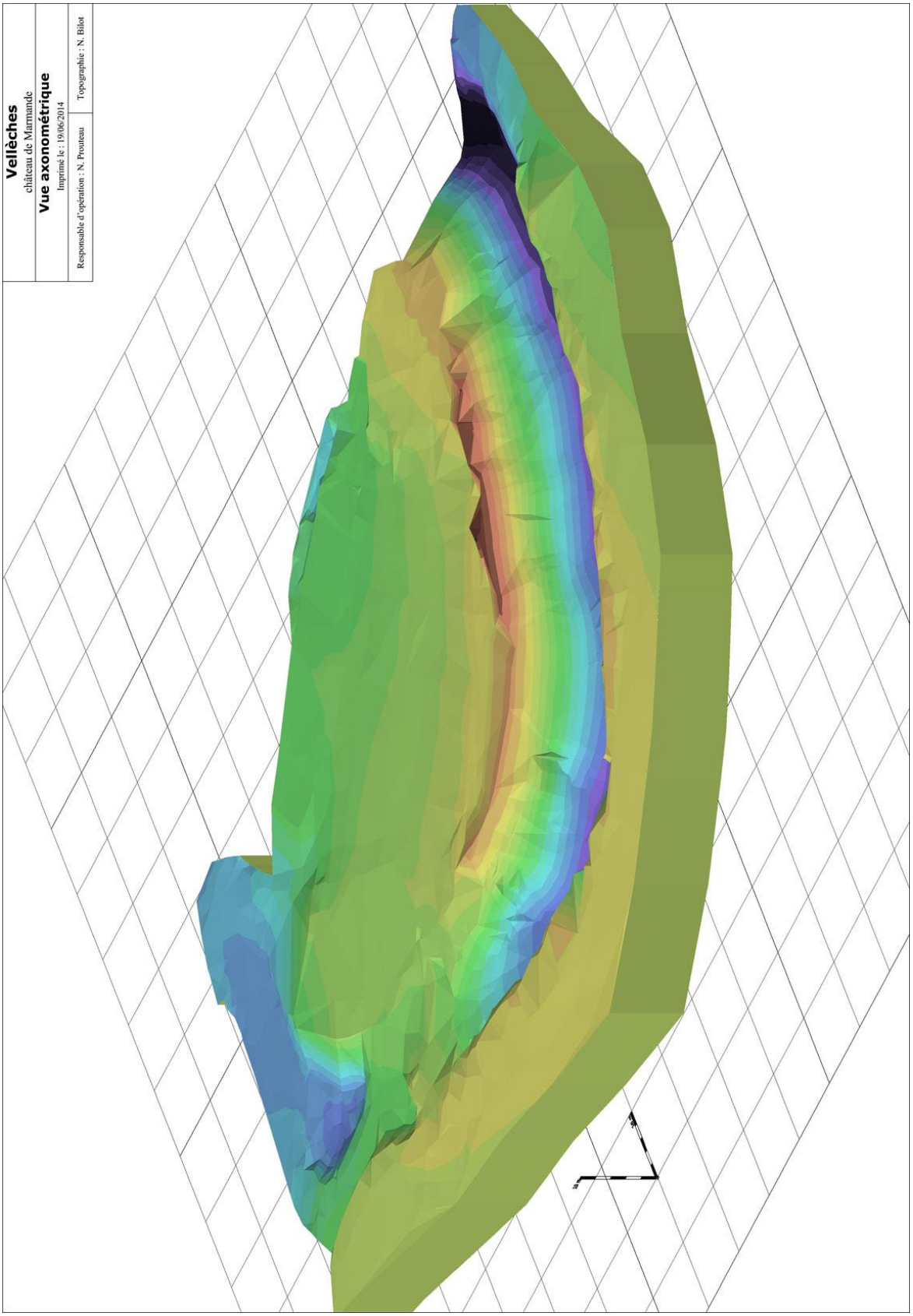

Modèle numérique de terrain des fossés de Marmande

ANNEXE PATHOLOGIES ET SECTEURS URGENTS A TRAITER

Les pathologies et secteurs à traiter sont présentés dans l'ordre d'urgence de l'intervention.

I - Arrière-cour.

Ce secteur est particulièrement touché par la forte érosion de l'escarpement, la nature du substrat et la présence de souterrains favorisant les phénomènes de sape.

- **1-** L'arrière cour E7 et l'escarpement sur lequel elle repose est le secteur du château le plus urgent à traiter. Un effondrement du pan de mur oblique C3 et du four attenant, a eu lieu en 2010. Etant donné les différents problèmes du secteur, d'autres pans de maçonneries de ce secteur ouest pourraient s'effondrer.

- **2-** En élévation, une importante fissure est visible sur la courtine C4 à proximité de la latrine en encorbellement L2. La chute de ce mur et des maçonneries adjacentes est probable et risque d'entraîner bon nombre de vestiges.

- **3-** La dévégétalisation des terrasses situées en contrebas doit être réalisée avec grande parcimonie. Une grande partie des arbres situés sous cette arrière-cour « tiennent » littéralement la base de cet escarpement.

II – Tours.

- **4-**Désagrafage progressif des différentes tours de l'enceinte. Sans des travaux de maçonnerie sur les chaînages entre enceinte et tours et une reprise des bases des tours, celles-ci poursuivront leur course dans le fossé.

- **5**- Les tours 1, 2 et 3 sont fissurées sur toute leur hauteur et mériteraient rapidement cristallisation et confortement. Une dévégétalisation des pans de courtines entre ces tours mettra peut-être au jour d'autres fissures et désordres.

- **6**- La tour n°3 est sur le point de verser dans le fossé. N'étant ni retenue par les chainages avec l'enceinte, ni par un talus maçonné (ce dernier a disparu), la tour sera difficile à sauver en l'état. Sa chute est à prévoir prochainement.

III - Cours, Terrasses.

- **7-** La partie occidentale de la terrasse B3 fait actuellement l'objet d'une interdiction de circulation. Une crevasse dans le sol d'une quinzaine de cm parallèle au parapet occidental s'est récemment ouverte. Les maçonneries chargées de soutenir le poids des remblais de la terrasse sont trop faibles. Un effet de cisaillement de l'extrémité de la terrasse sur un axe nord-sud est à prévoir. Etant donné le poids de ce massif, une mise en sécurité des terrasses et des habitations en contrebas serait la bienvenue.

IV - Aile occidentale.

- **8-** Salle E4 : La partie manquante de la charpente risque d'accélérer la dégradation du mur ouest de cette salle.

- **9-** Les élévations gothiques des bâtiments E4, E5 et E6 sont à surveiller. Certains blocs ou corbeaux sont en équilibres et menacent de tomber.

V – Tour romane.

- **10**- Une fissure importante sur le contrefort du logis roman menace la stabilité des blocs.

- **11**- Les murs gouttereau et pignon du logis roman nécessitent une surveillance notamment au niveau des parties sommitales et du doublement du pignon des cheminées.

Aile orientale Absence de pathologies graves. Quelques lézardes sur le gouttereau occidental du bâtiment E9.

CARTOGRAPHIE DES PATHOLOGIES ET SECTEURS URGENTS A TRAITER

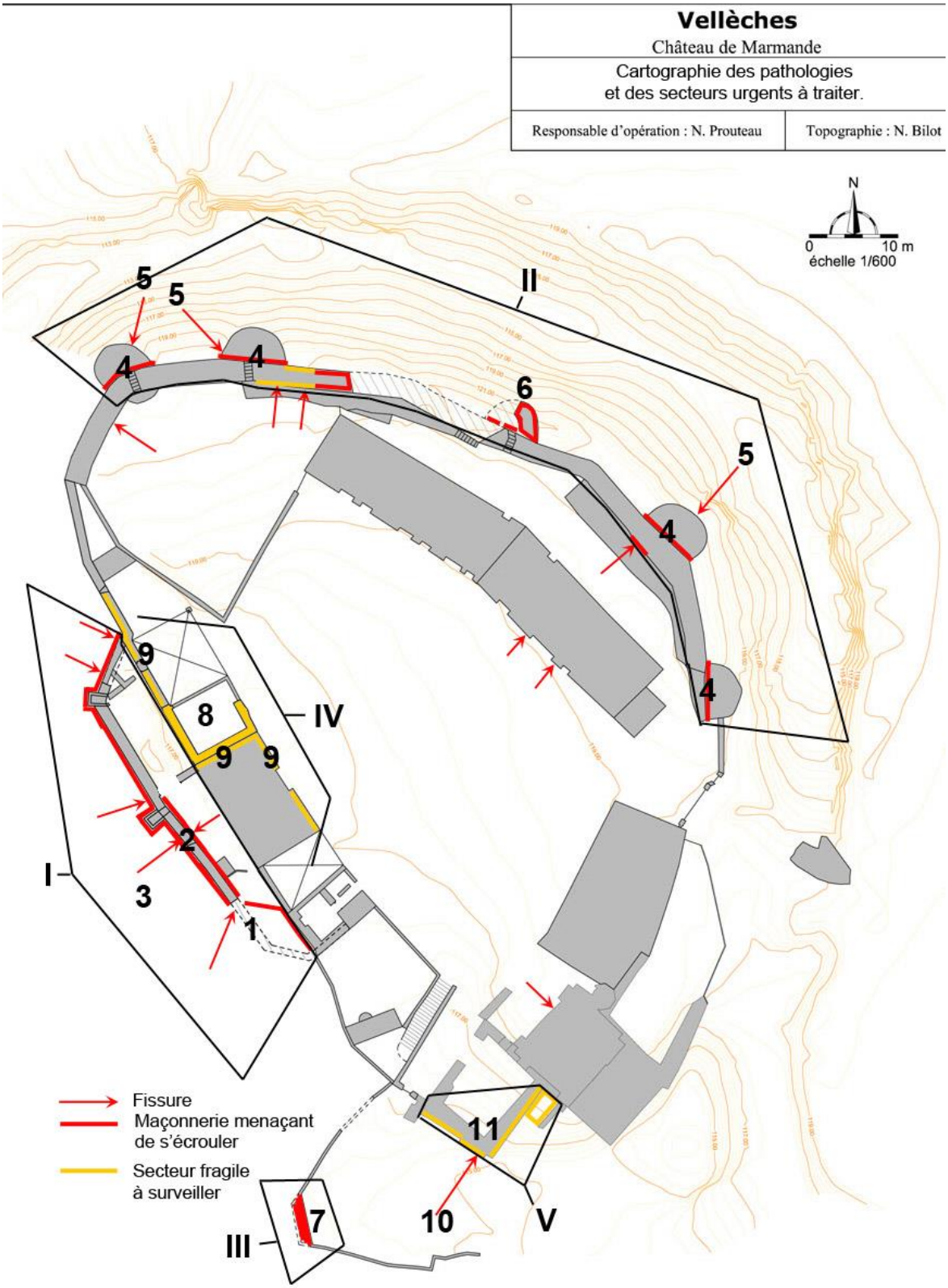

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE

Généalogie historique des seigneurs de Marmande – Commune de Vellèches (86)

Cette annexe est tirée de l'étude généalogique très dense réalisée par Vincent Gil dans le cadre de ses recherches sur la vicomté de Châtelleraut. Certaines mentions ont été complétées quand c'était nécessaire. Dans la mesure où ces premiers éléments de prosopographie seigneuriale s'inspirent des travaux de Beauchet-Filleau[61], il ne constitue qu'un état des lieux et sera enrichi par le travail de Master I en cours de Mathieu Déjardin sur le château de Marmande.

GENEALOGIE HISTORIQUE

Le 4 juillet 878 à Saint-Martin de Tours, Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, confirme à Eva, abbesse de Sainte-Croix, les possessions de l'abbaye à Poitiers ainsi que la concession des *villae* de Dangé, Neuville, la Croix-Breton et Marmande, concession faite autrefois par Charles le Chauve aux frères et aux moniales[62].

FAMILLE DE MARMANDE

[blason d'or à deux fasces de sable[63]].

Abélard Bardon (-1065)

Possédant l'alleu de Buxières –commune de Dangé-Saint-Romain- près d'Ingrandes, et la châtellenie de Cravant, près de Chinon, il est dit à plusieurs reprises chevalier du vicomte de Châtellerault, titre que portent également ses fils.

Il épouse Hersende, fille de Malran, seigneur de Nouâtre, qui le rend possesseur de terres à Dangé, Antogny, Pressigny, Grizay, Marigny et vraisemblablement du château de Marmande (Vellèches, Vienne), qui relève de l'archevêché de Tours, dont l'investiture doit lui avoir été remise en raison de l'influence de Ganelon de Montigny, trésorier de Saint-Martin de Tours, oncle de sa femme, Hersende de Nouâtre [à discuter].

La forteresse de Marmande serait citée dès 1061[64].

Abélard est décédé en 1065 lorsque sa veuve et son fils transigent avec l'abbaye de Marmoutiers au sujet de Cernay.

Bouchard (?-1108)

[61] BEAUCHET-FILLEAU 1891, p. 540-543 ; SOUTY P. 1943, p. 246-248 ; ARGENSON M. 1853, p. 129-145 ; voir aussi Ms Dom Fonteneau, t. 66, p. 999 (notes concernant la famille de Marmande).
[62] LABANDE-MAILFERT Y. 1987, p. 86-87.
[63] M. d'Argenson envisage de voir dans ces deux fasces deux bandes diagonales pour les voir figurer dans le blason au-dessus de la porte haute de la tour carrée de Marmande.
[64] CROZET R. 1972, p. 208.

Son fils Bouchard, signalé vers 1065[65], seigneur de Marmande, Buxières et Cravant, fait partie de l'entourage du vicomte de Châtellerault. Il fonde le prieuré de Buxières (cne de Dangé-Saint-Romain) sous l'obédience de l'abbaye de Noyers.

Acharie / Zacharie (? -1122)[66]

Frère du précédent, il réclame en 1051 en tant que châtelain de Marmande une taxe sur quiconque passe d'une rive à l'autre de la Vienne au port de Buxières[67]. Il détient le château de Marmande en 1072.

En 1074, Boson, vicomte de Châtellerault, les seigneurs de l'Ile-Bouchard et de Faye-la-Vineuse battent Acharie de Marmande et détruisent son château. Acharie se réfugie d'abord chez le sire de Nouâtre, son neveu, puis au château de l'Ile-Bouchard dont s'est emparé un certain Péloquin. Il continue la lutte, menant des chevauchées sur les terres voisines, entre autres sur celles du sire de Nouâtre. Il met le feu à une maison où s'étaient réfugiées de nombreuses personnes à Grizay (Pressigny, Indre-et-Loire).

Fait prisonnier par Amaudouin Quiévache, son neveu, il est gardé quelques temps en prison à Nouâtre et doit payer une forte rançon. Après sa libération, il fait amende honorable sous les auspices de l'abbé de Noyers pour les personnes tuées dans l'incendie de Grizay[68]. Il donne alors à l'abbaye de Noyers la moitié du port près de l'abbaye[69].

Il est cité vers 1081 et 1083 comme ayant des droits féodaux sur des terres à Port-de-Piles où il voit la fondation du *vicus de Cella* –Celle-Saint-Avant (Indre-et-Loire)[70]. En 1085, un conflit l'oppose à l'église de Nouâtre sur la saisie, selon Acharie, d'un collibert de Nouâtre –idem en 1102-[71].

Acharie est cité vers 1089 avec ses deux fils Bouchard et Geoffroy[72].

---

[65] *Cart. Noyers*, ch. 43.

[66] *Cart. Noyers*, charte n° 67, c. 1074 : *Acharias de Mirmanda habuit bellum cum proconsule Castri Araldi, et cum Aimerico, domino Fagiae, et cum Gaufrido Fodilae, domino Insulae, et isti tres congregati adversus eum destruxerunt castrum ejus, et Rupem, et suam omnem terram ei abstulerunt. Ille autem Acharias, amissa terra, venit ad Noviastrum, et ibi mansit plurimus diebus pugnans adversus Insulam, et Fagiam, et Castrum Araldi.*
Illo in tempore contigit ut Peloquinus, Borelli filius, invaderet castrum Insulae, et Acarias abiit ad eum, et fecit cum eo pacem, et mansit apud Insulam, et exinde coepit pugnare adversus Castrum Adraldi, et adversus Noviastrum. Egressus autem quadam nocte ad praedandum, venit cum hominibus suis ad montes qui dicintur de Grizaico, et ibi, in domo cujusdam rustici invenit congregatos aliquos, et coepit eos expugnare, et illi deintus absconderunt se in rupem ; et illi deforis incenderunt domum super eos et extinxerunt eos omnes in rupe.
Ibi extincta est soror Galterii de Podiis montibus, cum filiis suis, et mater Bernardi, fratris Huberti de Podiis, et alii plures ibi mortui sunt, foemina et pueri. In illa nocte, isdem Acharias a nepote suo captus est et ad Noviastrum ductus, aliquamdiu mansit in custodia. Post haec vero, animadvertens ob monacho suo, ad Majus Monasterium profectus est, ut transactae placitationis ordinem, et judicium abbati Bartholomaeo referret.
Abbas igitur Bartholomaeus coram monachis suis Drogone bajulo (note 1 : Bajulus seu balivus in monasteriis saepe dictus est is qui expensas curabat et victualibus comparandis erat praepositus), Gaufrido, praeposito, Ebrardo de Pusiaco, Viviano Brochardo, Argembaldo, filio Ulgerii, et aliis quampluribus, audito placitationis exitu, causae et aequitati nostrae testimonium perhibuit ; et ne quis ab illo die amplius nobis de hac re calumniam inferret edicto prohibuit, et signum amicitiae abbati Reginerio casulam dedit.
[Suivent les signataires].

[67] *MSAO*, 1964, p. 129.

[68] *MSAO*, 1964, p. 100 ; Dict. Maine-et-Loire, t. IV, p. 178.

[69] Dict. Maine-et-Loire, t. IV, p. 178.

[70] *Cart. Noyers*, ch. 88 bis, ch. 105.

[71] *Cart. Noyers*, ch. 130, ch. 308.

[72] *Cart. Noyers*, ch. 173.

Vers 1098, il est en conflit armé avec le seigneur de Sainte-Maure dont le neveu, fils d'Amalvinus Queue-de-Vache, est mortellement blessé[73].

Enfin, en 1102, la coalition des armées de Boson, vicomte de Châtellerault, de Bartholomée de l'Ile et de Hugues de Sainte-Maure assiège la roche (*rupem*) de Marmande, puis poursuit jusqu'à Faye-la-Vineuse qui soutient alors Acharie[74].

Cité comme *amicissimus* de l'abbaye de Noyers, Acharie voit son fils Geoffroy, vers 1124, cité comme moine de Nouâtre.

Geoffroy (? – 1145)

Succédant à son frère aîné décédé en 1124 après avoir participé à la croisade, Geoffroy fait serment avec son père et son frère comme chevaliers du vicomte de Châtellerault de respecter les droits et possessions du prieuré de Saint-Denis-en-Vaux (cne de Vaux-sur-Vienne, 86) fondé par le vicomte de Châtellerault Aimery en 1109.

Ils concourent également à la fondation du prieuré fontevriste de Gironde appuyée par le même vicomte et sa sœur Gilberte de l'Ile entre 1106 et 1109.

Geoffroy obtient également du vicomte l'immunité absolue du prieuré de Buxières dont il se déclare le défenseur et le patron.

Bouchard (? – 1186)

Il défend Buxières contre les agents fiscaux du vicomte de Châtellerault, avec succès face au vicomte Hugues en 1156. Il meurt en 1186 dans le château de Guillaume de Pressigny.

Guillaume (? – ?)

Connu depuis 1176, il épouse vers 1190 Agathe de Montsoreau. Dans le processus de reconquête sur les anglais, Guillaume de Marmande apparaît régulièrement dans le parti royal, tout comme les vicomtes de Châtellerault[75].

Quand en 1204, Philippe-Auguste déclare avoir la ville épiscopale de Poitiers sous son autorité, ainsi que les châteaux de Loudun, Montreuil-Bonnin, Chinon, un état des barons du roi entre 1203 et 1206 cite Geoffroy de Lusignan, vicecomes Castri Eraut[76]. Dans un état par région des chevaliers bannerets de la France du Nord daté de 1204-1208, apparaissent rattachés à la Touraine *Guillelmus de Mirmande*, le *vicecomes Castri Airaldi*, et *Galfridus de Lizegne*[77]. Il est également l'un des deux fidéjusseurs pour la somme de 500 marcs de « Bou de Chailou »[78]. Chevalier banneret, Guillaume combat les anglais en Saintonge, à Moncontour, Beaufort et Angers en 1214.

13 juin 1216 : G. seigneur de Passavant, chevalier est condamné à une amende et excommunié suite à un procès avec Notre-Dame pour la dîme de Vérines qu'il avait enlevé avec violence[79].

Bouchard (?- ?)

---

[73] *Cart. Noyers*, ch. 265.
[74] *Cart. Noyers*, ch. 310 (c. 1102).
[75] BALDWIN J. 1992, p. 308-324, p. 387.
[76] BALDWIN J. 1992, p. 329.
[77] BALDWIN J. 1992, p. 308-324, p. 313.
[78] BALDWIN J. 1992, p. 401-402.
[79] NORDEY C. 1999, n° 3.

En 1250, Bouchard de Marmande est seigneur de Marmande, Cravant, Trèves, Vernoil… En 1256, Bouchard de Marmande, seigneur de Trêves, partage l'héritage de ses parents avec son frère Guillaume « de Mermande, sire dou Codroie » (Le Coudray-Montpensier, château, cne de seuilly,c. et ar. Chinon, Indre-et-Loire)(voir J.X. Carré de Busserolle, Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine, t. 4, Tours, 1882, p. 178). Guillaume de Coudray, chevalier, figure dans plusieurs chartes entre 1259 et 1279 (op. cit., t. 2, Tours, 1879, p. 374) mais nous ne savons pas comment il a acquis la seigneurie de Sais[80].

Guillaume (? – 1256)

Succédant à son père avant 1224, il épouse Béatrix de Montsoreau. Guillaume de Marmande, chevalier, seigneur de Sais et du Coudray, pour le repos de l'âme de ses parents et de feu sa femme, fait une donation de droits à l'abbaye de Fontaine-le-Comte et confirme ses droits sur le lieu Tardi à Sais à côté de Vivonne[81].

Bouchard (? – 1278)

En août 1270, Pierre Bouchard, seigneur de Mermande, confirme la vente que Guillaume de La Roche-Clérembaud, chevalier, avait faite à Vincent, archevêque de Tours, du bois de La Châtaigneraie, situé près de celui des religieuses de Fontevrault[82].

Chevalier de Trèves et Vernoil en plus de Marmande et Cravant, il a pour oncle Geoffroy de Loudun, évêque du Mans. Son fils Geoffroy, chevalier banneret sous Philippe-le-Bel, prend part à la campagne de Gascogne de 1294-1295 contre les anglais. Convoqué à la guerre de Flandres en 1302, il semble décéder à la journée de Courtray.

Guillaume (? – av. 1330)

Seigneur de La Roche-Clermault et Puymorant (Puynorma nd ?) (en plus du reste de par l'héritage sans hoirs de son frère), la succession de son frère l'oblige à lever bannière à l'appel du roi de France ; il reçoit une convocation par lettre royale le 5 août 1303 le priant de hâter son départ pour l'armée de Flandres[83], puis le lundi de Pâques 1304 pour se trouver en armes à Arras le mardi après la Pentecôte[84]. Il assiste à la bataille de Mons-en-Puelle.

En 1317, il ne répond pas à l'appel et, en 1324, il passe au service du roi d'Angleterre et fait la guerre, dite des Bâtards, contre Charles de Valois, abritant notamment des brigands à la solde des anglais qui désolent la frontière de Poitou dans son château de Puynormand. une sentence du Parlement de Paris le condamne à une amende ainsi qu'à la restitution ; ses biens sont confisqués et adjugés pour 4 000 livres à Arnaud Bernard de Pressac, dit Soudan. Ils seront, plus tard, restitués à son petit-fils.

Pierre (? – 1343)

Chevalier banneret, gouverneur du Périgord, il est connu dès 1300 comme seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, puis de la Roche-Clermault et enfin de Faye-la-Vineuse par suite de son mariage avec Isabeau de La Haye-Jouslain en 1343, héritière après 1315 de sa sœur Alix. Après la mort de son père, il commande trois chevaliers, huit écuyers et 67 sergents sur la Dordogne, puis il passe en

[80] *AHP 1982*, p. 155, n. 1.
[81] *AHP 1982*, n° 111 (30 avril 1270).
[82] Bibl. Mun. Poitiers, Ms Dom Fonteneau, t. 17, p. 353.
[83] *AHP 1874*, t. 3, p. 9.
[84] *AHP 1872*, t. 11, p. 7.

Saintonge. A la fin de 1338, il est nommé sénéchal de Périgord et capitaine-gouverneur des places françaises en Gascogne. En 1340, il part pour Bouvines où il reçoit le commandement de 5 chevaliers bannerets, 70 bacheliers et 350 écuyers pour aller guerroyer en Périgord en 1341 et 1342. En 1343, il fonde une chapelle à l'entrée du pont de Chinon.

Geoffroy (? – 1350)

Chevalier banneret, seigneur de Marmande, Cravant, Trèves, Saint-Michel, la Roche-Clermault, Bizay, Chezelles, Savari, La Haye, Faye-la-Vineuse, il obtient en 1336 la restitution par le roi Philippe des biens saisis sur son aïeul Guillaume. Il épouse vers 1328 N. de La Haye, fille de Barthélémy, seigneur de La Haye et de Passavant, qui lui apporte ces deux terres de La Haye.

Il donne au trésorier du roi quittance de 221 livres 16 sous pour ses gages et ceux de ses gens à garnison de Gascogne et pays de Saintonge. Présent en Flandres en 1338, au camp de Buironfosse en Normandie en 1339, au camp de Bouvines en 1340, en Saintonge en 1345 puis cette même année en Gascogne sous le duc de Normandie dont il est le chambellan, il échappe au désastre de Crécy en 1346. Il décède en 1350 en participant à la reprise de Loudun aux anglo-navarrais.

Le 24 mars 1351, un arrêt met fin à un procès intenté à ses héritiers par deux monnayers de la Monnaie d'Angers au sujet de la fabrication d'espèces frappées avec des lingots fournis par Geoffroy de Marmande dont il avait repris une partie avec violence[85].

FAMILLE DE SANCERRE

Jean de Sancerre

L'héritière unique, Marguerite, épouse vers 1347 Jean, comte de Sancerre, baron de Charenton –frère de Louis de Sancerre, maréchal de France en 1369 et connétable en 1397- à qui elle porte toutes les terres de la famille. En 1385, Jean de Sancerre, baron de La Haye et Marmande, remplit à la fois les fonctions de sénéchal et d'échanson.

FAMILLE D'AUVERGNE

Béraud d'Auvergne

Du second de ses quatre mariages avec Béraud, dauphin d'Auvergne, Marguerite enfante de Marguerite-Dauphine.

FAMILLE DE BUEIL

[blason d'azur à sept croisettes d'or recroisetées]

Ni Jean de Bueil, ni Béraud d'Auvergne ni la famille de Sancerre ni Marmande n'apparaissent dans les fois et hommages rendus à Louis II duc d'Anjou vers 1399-1406. On retrouve par contre un Jean de

[85] *AHP* , t. 17, p. 236.

Bueil en 1400 pour recevoir les hommages pour le duc, appelé Jehan de Bueil le jeune le 23 septembre 1403 (p. 29) ; Jehan sire de Bueil rend hommage le 5 mars 1399 pour sa terre de Courillon, devant messire Pierre de Bueil et autres (p. 64) relevant du cha^teau du Loir puis d'Anjou[86].

Jean de Bueil (? - 1415)

Marguerite-Dauphine, dame de Marmande et de Sancerre, épouse Jean de Bueil, seigneur de Montrésor, gouverneur de Loches en 1387, grand maître des arbalétriers en 1396, et tué à Azincourt en 1415.

Avec son frère Pierre de Bueil qui deviendra chambellan de Charles VI, bailli et gouverneur de Touraine avant que de décéder en 1413, ils combattent avec du Guesclin les anglais en Touraine, reprennent Preuilly et La Roche-Posay en 1369, puis participent à la conquête de Naples sous Louis d'Anjou.

Un conflit l'oppose aux religieuses de Sainte-Croix à propos de la mesure qu'elles pratiquent sur tous leurs domaines et qui se caractérise par une croix et une crosse[87].

Jean II de Bueil-Sancerre

Il défend Orléans face aux anglais (1428), assiste au sacre du dauphin Charles VII à Reims (1429), prend part au siège de Pontoise (1431), à la conquête de la Normandie, devient amiral de France (1450) et meurt vers 1480 après s'être vu dépouiller par Louis XI des dignités qu'il avait acquises.

Marié une première fois avec Jeanne de Montjau –dont il aura Antoine de Sancerre, chambellan de Charles VIII, marié à Jeanne de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel-, il épouse en 1456 Marguerite Turpin de Crissé.

Fondation et dotation de la chapelle de la Sainte-Vierge et de Sainte-Marguerite relevant du diocèse de Tours en 1442 par Catherine de Bueil, veuve de Pierre de Villaines : *unam capellam in dicto castro de novo constructam*. Il existe une autre chapelle dédiée à Sainte-Catherine[88].

Aymon de Bueil

De ce mariage naît Aymon de Beuil qui reçoit les seigneuries de Marmande, Faye-la-Vineuse et La Roche-Clermault. Il est tué dans l'expédition de Charles VIII à Naples (1495).

Sa veuve, Françoise de Laval, vit encore en 1509.

Louis de Bueil

L'aîné Louis meurt sans postérité.

---

[86] A. Brunel, Fois et hommages rendus à Louis II d'Anjou fin XIVe-début XVe siècle. Analyse et transcription du manuscrit P 1120 conservé aux Archives Nationales, vol. 1 et 2, mémoire de DEA, M. Aurell dir., Poitiers, 1999, p. 29, p. 64.

[87] R. Favreau, « Heurs et malheurs de l'abbaye, XIIe – Xve s. », in Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, quatorze siècles de vie monastique, *MSAO*, 1986-1987, p. 154 [Arch. dép. Vienne, 2H 1/81, 2H 1/82].

[88] J.-X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1883, t. 2, p. 176-180 ; Arch. évêché Poitiers, F4/2 ; en 1856, un questionnaire paroissial signale, au bas du château de Marmande dans le village du même nom, un emplacement où quelques fondements signalent une chapelle, dédiée, dit-on, à Sainte-Marguerite.

FAMILLE GILLIER-PUYGARREAU

Joachim Gillier-Puygarreau

La sœur de Louis, Ysabeau de Bueil, se marie le 20 janvier 1509 à Joachim Gillier, seigneur de Puygarreau[89]. Il figure comme seigneur de Marmande en 1516 et 1534. Sa veuve est citée jusqu'en 1563.

Bonaventure

Leur fils, Bonaventure Gillier, seigneur de Marmande, Faye-la-Vineuse, Puygarreau, Ports, la Motte-de-Grouin… maître d'hôtel et panetier du roi, figure dans les titres de 1553 à 1581. Il épouse en 1542 Marie Babou de La Bourdaisière, l'une des quatre filles de Philibert Babou, trésorier de l'épargne et maire de Tours en 1521.

Il rend aveu au château de Chinon le 2 janvier 1545 de la seigneurie de Marmande, de la châtellenie de Faye-la-Vineuse (relevant de Saumur), de la seigneurie de La Motte de Grouin (relevant de Châtillon-sur-Indre)[90].

René

Il a pour fils aîné René Gillier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en 1582 à Claude de Laval qui, veuve en 1619, 1623, 1627 et 1630, habite constamment le château de Marmande.

Urbain

Leur fils, Urbain, marquis de Puygarreau, seigneur de Marmande, chevalier de l'ordre du roi, et en outre seigneur de Chantonnay, Sigournay et Puybelliard (85), gouverneur de Poitiers, y meurt en 1637. Marie Chabot, sa veuve, réside à Marmande en 1638.

Georges

Georges, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui comparait de 1641 à 1662, épouse en 1657 Louise de Croizilles. D'après l'inventaire de la commune réalisé par Pierre Souty en 1970, les armes surmontant la porte haute latérale de la tour carrée seraient de Gillier et Croizilles[91].

René

René Gillier, frère cadet, épouse Marie-Louise Leloup de Bellenave, veuve d'Alphonse de Choiseul, comte du Plessis, maréchal de camp, tué à Arnheim en 1672. René Gillier, surnommé Clérembault la Perruque, voit sa fille unique choisir pour époux Charles-Frédéric, duc de Piney-Luxembourg et prince de Tingry.

---

[89] Arch. dép. Vienne, E^2 99 [Pour les Puygarreau, voir En liasse 99, 100, 253, En 586, 662, 751]. Par ailleurs, un mémoire de maîtrise d'histoire a été soutenu à l'université de Poitiers sur la famille Gillier, dont les armes sont d'or à un chevron brisé d'azur, et à trois macles de gueules en devise.

[90] A. Barbier, « Communication du 20 juin 1901 », *BSAO*, 1901-1903, p. 113-114 [tiré des Arch. nat. P. 16, n° 6055] ; A. Barbier, « Les Gillier de Puygarreau, seigneurs de Marmande, de Faye-la-Vineuse et de Grouin », *BSAO*, 1901-1903, p. 185-188.

[91] DRAC Poitou-Charentes, service de l'Inventaire.

En 1682, Mme de Montault-Navailles, abbesse de Sainte-Croix, en qualité de fondatrice et patronne de cette église dépendante de l'abbaye, fait retirer les armoiries des seigneurs de Marmande du maître-autel de l'église de Vellèches où ils prétendaient au patronage de l'édifice[92].

FAMILLE DE VILLEROI

Leur fille, Marie-Renée-Bonne épouse en 1716 Louis-François-Anne de Neuville-Villeroi, duc de Retz.

Les terres de Marmande et Puygarreau font alors partie de la dot de la duchesse de Villeroi sont alors aliénées et passent à MM. De la Bourdonnaye père et fils, intendants de la généralité de Poitiers.

FAMILLE D'ARGENSON

Marmande est acquis en 1730 par Marc-Pierre, comte d'Argenson, ministre de la guerre, déjà possesseur de la baronnie des Ormes, érigée en 1652 en faveur des frères Pussort, conseillers d'état.

Les deux baronnies des Ormes et de Marmande sont réunies par lettres patentes de septembre 1732, et leur siège commun est établi aux Ormes.

EPILOGUE

La terre de Marmande, réduite à son domaine direct, fut détachée de celle des Ormes en 1795 par Philibert Legendre, acquéreur temporaire de la terre des Ormes.

Le château de Marmande fut acquis avec la grande métairie du bourg et une étendue de 200 arpents de bois pour 133 000 livres par Mme Elisabeth Foucart d'Olympie, veuve du comte de La Marlière. A la mort de la propriétaire qui n'y résida jamais, les terres furent vendues en détail. Le château et ses alentours deviennent propriété des anciens fermiers Pierre Guellerin et Marie Briaud.

Le marquis d'Argenson constate en 1853 que les marchés hebdomadaires de Marmande le mercredi ont été supprimés depuis peu, ainsi que la halle qui vient d'être démolie. D'après l'équipe travaillant sur les souterrains, le château aurait été vendu au début du XXe siècle par la propriétaire à un marchand de biens, pièce par pièce…

[92] M. L.T. de Longuemar, « Les anciennes fresques des églises du Poitou », Poitiers (?), 1881, p. 163.